



EDITORIAL

L'année 2016 a définitivement refermé ses portes. Après les réveillons, la choucroute et le gâteau des rois, 2017 est sur les rails !

Comme vous le découvrirez au travers de ce numéro, au-delà de toutes les fêtes qui ont animé nos villages et hameaux, les activités et événements ont, à nouveau, été nombreux et variés au cours du second semestre de l'année 2016.

Le 07 août, la Classique Cycliste pour Juniors Internationaux initialement dénommée 'Liège-La Gleize' a fêté sa 50^{ème} édition, épreuve qu'un certain ... Eddy Merckx avait remportée avant d'intégrer le circuit professionnel !

La mi-septembre a connu l'aboutissement d'un projet de longue date, au travers de l'inauguration de la nouvelle passerelle de Neucy, reliant ainsi à nouveau le hameau de Neucy à la très belle vallée de La Lienne.

Le 30 septembre, une cérémonie a été organisée au cimetière de La Gleize, autour de la sépulture de Monsieur Albert Dumez, assassiné le 10 décembre 1944. A l'initiative de Gérard Grégoire et après contact avec le Collège, notre fossoyeur, Pascal a remis la tombe à niveau et sous l'impulsion de Marc et de son équipe, les enfants de l'école communale ont pris pour engagement d'en assurer l'entretien et le fleurissement. Un bien beau travail de mémoire pour nos jeunes générations.

Le 13 novembre dernier, les membres du PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) ont fêté le 5^{ème} anniversaire de son existence. Un beau bilan d'actions concrètes est déjà à mettre à leur actif !

Le 18 novembre, vous avez été nombreux à nous rejoindre lors de la soirée de mise à l'honneur du champion olympique de cyclisme sur route, Greg Van Avermaet. Une soirée et organisée dans le cadre magnifique du Château de Froidcour et dont nous nous souviendrons assurément encore longtemps.

Dès le lendemain matin, à l'initiative de notre Echevin Philippe Goffin, nous procédions à la distribution des arbres fruitiers issus de l'achat groupé initié en collaboration avec l'Asbl Agrast. Plus de 180 arbres ont été acquis par les Stoumontois lors de cette édition. Toujours un moment de rencontre et de convivialité !

Début décembre, une jeune citoyenne de Stoumont, Barbara Renckens, a brillamment défendu les couleurs de la Belgique dans la catégorie 'Hôtel Réception', à l'EuroSkills 2016 organisé à Göteborg, en Suède. Bravo à toi Barbara ! Nous te souhaitons plein succès pour la suite de ta carrière professionnelle !

Le 15 décembre, c'est à Vielsalm que notre commune et plus de 100 autres partenaires se sont engagés à réaliser plus de 1250 actions, au travers de la signature du contrat de rivières 2017-2019. Une belle opportunité pour les représentants du collège de rappeler au Ministre René Collin, toute l'importance de l'enjeu de notre projet de créations d'un parc naturel.

Enfin, le 16 décembre dernier, l'Administration communale a souhaité assurer son soutien à la soirée de solidarité « Viva for Live », organisée de bien belle façon, à l'initiative de l'Asbl Loisirs et Jeunesse de Rahier.

Ceci étant, permettez-moi, au nom de l'Administration communale et de son personnel, du Collège et du Conseil communal, du CPAS et de son personnel, du Conseil de l'Action sociale, de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles et à tous ceux qui vous sont proches, une année 2017 remplie de zénitude et de nombreux plaisirs partagés !

Didier Gilkinet
Votre Bourgmestre

EDITEUR RESPONSABLE
Didier Gilkinet

COMMUNICATION
Odile Troch



ACTUALITES COMMUNALES

CONSEILS COMMUNAUX

CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2016

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable quant au montant de la redevance incendie à charge de la commune pour l'année 2014 s'élevant à 77.847 euros

Il décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur la convention de partenariat proposée par la Province de Liège relative à l'octroi d'une aide aux communes pour les années 2016 à 2018 en vue de la prise en charge partielle des dépenses liées à la réforme des services d'incendie.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver telle que réformée, la modification budgétaire 2016/1 de la Fabrique d'Eglise de Rahier.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention-type relative à la mise à disposition d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour l'étude de zone de prévention de divers captages communaux.

Il décide, à l'unanimité, de proposer au Collège provincial l'élargissement du tronçon du chemin communal repris sous le numéro 90 à l'atlas des chemins vicinaux de La Gleize et d'acquérir l'emprise décrite à titre gratuit.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le point soumis à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des intercommunales 'AIVE, AIDE, ECETIA, FINIMO, Holding communal, NEOMANSIO, ORES Assets et SPI+.

Il décide, à l'unanimité, d'accepter la participation de la Commune au marché groupé d'énergie initié par l'intercommunale FINIMO.

Il décide, à l'unanimité, de marquer son accord quant à sa participation au Contrat de rivière de l'Amblève/Rour pour le plan triennal 2017 à 2018, et de subsidier cette phase sur base d'un montant de 3.105 euros.

CONSEIL COMMUNAL DU 4 AOÛT 2016

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer diverses subventions prévues au budget 2016 à destination des associations communales.

Il décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de marché complémentaire de la S.P.R.L. GEOLYS, estimée à 32.270 euros HTVA, subsidiés par la SPGE, pour la protection des captages.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'entrée de nouveaux associés, le groupe SPADEL et le domaine de Bérinzenne au sein de l'Association de projet « Parc naturel des Sources » et d'approuver le projet d'acte modifiant les statuts.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la convention cadre de service entre l'intercommunale IMIO et la commune pour la création et la maintenance d'un site Internet.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente groupée de bois marchands le vendredi 7 octobre à Remouchamps.

CONSEIL COMMUNAL DU 25 AOÛT 2016

Il est donné lecture de l'approbation par la tutelle du compte 2015 et de la modification budgétaire 2016/1.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver tel que réformé, le budget 2017 de la Fabrique d'église de Stoumont avec une intervention communale de 14.681 euros à l'ordinaire et de 3.000 euros à l'extraordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2017 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy avec une intervention communale de 7.422 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le budget 2017 de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 9.628 euros à l'ordinaire.

Il décide, par 6 voix pour, 4 contre, d'approuver tel que réformé le budget de l'exercice 2017 de la Fabrique d'église de La Gleize avec une intervention communale de 9.659 euros à l'ordinaire

Il décide, par 9 voix pour, 1 contre, d'approuver tel que réformé le budget 2017 de la Fabrique d'église de Lorcé, avec une intervention communale de 5.605 euros à l'ordinaire.

Il décide, par 9 voix pour, 1 contre, d'approuver le budget 2017 de la Fabrique d'église de Rahier avec une intervention communale de 7.100 euros à l'ordinaire.

CONSEIL COMMUNAL DU 8 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil décide, par 7 voix pour et 5 voix contre, vu les charges occasionnées, d'adapter au 1er janvier 2017 le montant du coût-vérité de la distribution d'eau à 2,40 euros par m³.

Il décide, par 8 voix pour et 4 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché relatif à la conclusion d'un emprunt pour le financement de travaux d'entretien 2016 de la voirie communale pour un montant de 313.500 euros.

Il décide, par 7 voix pour et 5 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché relatif à la conclusion d'un emprunt de 130.000 euros pour le financement de la voirie forestière de Borgoumont.

Il décide, par 7 voix pour et 5 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la conclusion d'un emprunt de 102.000 euros pour le financement de l'achat d'un camion.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver tel que réformé, le budget 2017 de l'Eglise protestante d'Aywaille.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour des travaux de réfection du chemin vicinal n° 90 à La Gleize d'un montant estimatif de 145.428 euros TVAC.

ACTUALITES COMMUNALES

CONSEILS COMMUNAUX

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour des travaux d'entretien 2016 de la voirie communale dans le cadre du « Pic 2013-2016 » d'un montant estimatif de 599.492 euros TVAC.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fabrication et la pose d'un balisage de circuits de randonnées sur le territoire de la commune, devis estimatif de 94.740 euros TVAC.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la nouvelle Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Ambève et d'adhérer au contrat-programme 2016-2019.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les statuts de l'organisme gestionnaire de la nouvelle maison du tourisme, à savoir l'a.s.b.l. G.R.E.O.V.A.

Il décide, à l'unanimité, de confier à l'A.I.E.V.E. l'organisation de la collecte du papier-carton en porte à porte, une fois par 2 mois, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'acte d'échanges sans soulte de parcelles sises à Lorcé, 5ème division section B, entre la commune et MM SERVAIS René et André.

CONSEIL COMMUNAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil décide, par 12 voix pour et 1 abstention, d'octroyer les subventions prévues au budget 2016 à destination des associations communales.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'acquisition d'un camion benne (devis estimatif de 101.905 euros TVAC).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour les travaux de chape et de carrelage à la salle « La Vallonia » à Moulin du Ruy (devis estimatif de 25.000 euros TVAC).

Il décide, à l'unanimité, de créer et d'améliorer une voirie pour l'exploitation forestière de la propriété communale du domaine de Borgoumont.

Il décide, à l'unanimité, de créer une voirie communale et une servitude de passage à Stoumont 1ère division, route de Spa.

Il décide, par 7 voix pour, 5 contre et 1 abstention, d'approuver le projet d'acte d'échange de parcelles sises à Chevron, 47ème division, section B, entre la commune et M. Pottasch.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer au projet de l'Intercommunale Centre d'Accueil « Les Heures Claires », de reprendre la gestion de l'actuelle MRS Philippe Wathelet de Borgoumont dès le 1er janvier 2017 et de construire un nouvel établissement sur le terrain appartenant à la commune, situé au centre de La Gleize, d'une capacité d'accueil de 105 lits et de 25 résidences-services.

CONSEIL COMMUNAL DU 27 OCTOBRE 2016

Le Conseil approuve, à la majorité, la modification budgétaire n° 2 du C.P.A.S.

Il approuve, par 8 voix pour et 5 abstentions, la modification budgétaire communale 2016/3 avec un nouveau résultat positif de 1.584.103 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la liste des subventions prévues au budget communal 2016 à destination des associations, asbl et comités divers.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour les assurances.

Il décide, à l'unanimité, d'organiser une vente de bois de chauffage le vendredi 10 novembre

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le contenu de la nouvelle convention des maires pour le climat et l'énergie.

Il est décidé, par 6 voix pour et 6 voix contre, de ne pas adopter le rapport urbanistique et environnemental pour 'aménagement de la zone d'habitat à caractère rural à Moulin du Ruy.

Il décide, à l'unanimité, de solliciter un prêt d'un montant de 43.090 euros afin d'assurer le financement de la subvention pour la réalisation de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier des charges et le mode de passation du marché pour l'achat d'une faucheuse débroussaillieuse (devis estimatif de 40.000 euros TVAC).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le projet d'acte de convention de superficie entre le Foyer Malmédien et la commune pour la construction de logements publics sur un terrain sis route de Spa à Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer au projet de l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » pour la construction

- ▶ à La Gleize d'une Maison de repos de 105 lits, de 25 résidence-services et de 5 lits d'accueil de jour ;
- ▶ à Trois-ponts de 50 résidence-services.

CONSEIL COMMUNAL DU 17 NOVEMBRE 2016

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'inscrire un montant de 131.459 euros à titre de dotation prévisionnelle à attribuer à la zone de secours.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver telle que réformée la modification budgétaire 2016/1 de la Fabrique d'église de Chevron.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur la modification budgétaire 2016/1 de l'Église protestante d'Aywaille.

Il décide, par 7 voix pour et 6 contre, d'approuver le pourcentage de couverture du coût-vérité de 103 % pour les

ACTUALITES COMMUNALES

CONSEILS COMMUNAUX

déchets ménagers et assimilés et de reconduire les mêmes tarifs en 2017 pour la taxe sur l'enlèvement des déchets malgré l'augmentation des frais de l'intercommunale.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture et la mise en place d'un logiciel de gestion et de facturation pour le service des eaux (devis estimatif de 26.500 euros TVAC).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales

- ▶ AQUALIS du 29 novembre 2016
- ▶ FINIMO du 29 novembre 2016.

Albert André

Echevin du Logement et des Affaires Sociales

TRAVAUX

INAUGURATION DE LA PASSERELLE DE NEUCY LE 16 SEPTEMBRE 2016



Discours prononcé par Philippe Goffin, Echevin des Travaux

Madame, Monsieur,

Chers amis,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour inaugurer la nouvelle passerelle de Neucy.

En effet, on en parle depuis tellement longtemps (plus de 10 ans)... que le Collège communal a décidé d'organiser cette petite manifestation pour marquer l'évènement.

C'est aussi l'occasion de remercier les différents intervenants.

A commencer par notre Administration. C'est à Alain Lambert que l'on doit la constitution du dossier ainsi que le suivi des travaux. Merci, Alain pour ton implication dans ce dossier.

Eliane Fontaine s'est chargée du dossier « Urbanisme », ce qui n'a pas été simple puisque les services régionaux nous demandaient une étude d'incidence. Un document qu'Eliane rédigea de main de maître : j'avais su la motiver en lui promettant un sachet de chiques !

Pour les plans et cahier des charges, c'est le bureau Lacasse qui remporta le marché public et c'est Monsieur Pothen qui suivit le dossier.

ACTUALITES COMMUNALES

TRAVAUX

La réalisation des travaux fut confiée à l'association momentanée : Etienne Lorent et Justin Vandebusshe.

La passerelle est constituée de deux poutrelles en acier galvanisé de 11 m de long et de 33 cm d'épaisseur, elles sont recouvertes d'une boiserie exotique particulièrement résistante, le bangkirai. Le coût total s'élève à 29872,44€ TVA comprise.

Voilà, c'est grâce à tous ces intervenants que nous pouvons de nouveau traverser la Lienne en toute sécurité (c'est du solide) et au sec.

Un grand merci à tous.

Je ne peux évidemment manquer de vous parler des abords de cette belle passerelle : ce sont les services communaux, Grégory Boutet et Julien Lagamme qui les ont aménagés. Restauration des murs en pierres sèches, construction des murets permettant l'accès et création de terrasses, bien utiles pour nos amis pêcheurs et qui constituent une belle halte pour le promeneur. Signalons au passage qu'elle fera partie du prochain réseau de promenades balisé. Un travail exécuté avec beaucoup d'imagination et de goût, dans la bonne humeur et avec le souci de faire le mieux possible.

Cette réalisation communale, apporte encore, s'il en était besoin, la preuve que nos services communaux possèdent bien des compétences et des ouvriers fiers de leur travail.

Bravo et vraiment merci à ce duo.

Enfin, si cette nouvelle passerelle nous permet de traverser allègrement La Lienne, elle nous fait également traverser les siècles et je remercie ici André Lejeune de m'en avoir rappelé l'historique.

Jusqu'au milieu du 18^{ème} siècle, on rencontrait sur les rives de La Lienne, de Trou-de-Bra jusque Rahier, des exploitations de gisements de fer et des forges.

A l'endroit où nous nous trouvons aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, le fer était exploité et travaillé. La toponymie des lieux nous le rappelle : Marteau, les Forges, lu Heid qui Bouhe, un peu plus loin Ferrières.

La passerelle que nous inaugurons, sans André nous l'aurions peut-être oubliée, porte aussi un nom qui nous rappelle cette époque : Lu pont des Mârtès, le pont des marteaux. Grâce à lui, les ouvriers traversaient la rivière à sec pour se rendre aux forges.

Avant de vous inviter à prendre ensemble le verre de l'amitié, permettez-moi encore de remercier les services du DNF, les sociétés de pêche, le Contrat Rivière Amblève et Monsieur Palm, adjoint principal au service des voies d'eau non-navigables, qui ont également contribué à la réalisation de cet ouvrage.

Enfin, je voudrais également remercier Odile Troch pour les belles invitations qu'elle a créées.

Merci pour votre attention.

Philippe Goffin

ÇA BOUGE DANS NOS CIMETIÈRES

Rassurez-vous, le titre se veut provocateur, la quiétude de nos huit cimetières n'est pas menacée et si ce n'est l'activité de notre zélé fossoyeur Pascal, il y a fort heureusement peu de chance que vous y soyez distrait de vos pensées.

Ce qui bouge, en fait, c'est dans la gestion et l'entretien des espaces entre les tombes. Jusqu'ici, c'est avec des herbicides que Pascal s'activait à rendre les allées parfaitement propres, sans la moindre plante adventice.

La Région wallonne interdit maintenant l'utilisation de pesticides dans les lieux publics. Si l'idée rencontre les objectifs communaux de préservation de l'environnement, sa concrétisation engendre des difficultés de gestion en général mais peut-être encore plus aigües encore dans les cimetières où le respect dû aux morts semble aller de pair avec des alignements droits et propres, laissant peu ou pas de place à une certaine fantaisie.

Il faut donc s'adapter, et le ministre Collin en charge des cimetières à la Région wallonne encourage les communes par un appel à projets visant à labelliser les cimetières végétalisés et qui favorisent la biodiversité.

Notre commune a répondu à cet appel et a proposé l'ancien cimetière de Chevron. Pour être reconnu, il fallait répondre à différents critères, comme :

- ▶ La surface aménageable du cimetière est végétalisée
- ▶ Des conteneurs sélectifs permanents sont mis à disposition
- ▶ Des matériaux naturels, locaux sont privilégiés
- ▶ Le personnel a été sensibilisé à la gestion écologique des cimetières

Le 26 octobre dernier j'étais très fier de recevoir à Beauvechain, des mains du ministre Collin, notre premier label cimetière nature niveau 1 pour le cimetière de Chevron.

Cette reconnaissance récompense le travail de l'équipe : Pascal Dumont et Patrick Peerbom sur le terrain et Marie-Françoise Perat pour la partie administrative. Grand merci à eux.

Le travail n'est pas fini : on n'en est encore qu'à 1 cimetière sur 8, et au niveau 1 alors qu'il y en a 4. Il reste du boulot, mais la motivation est grande : nous atteindrons les objectifs.

Philippe Goffin



ACTUALITES COMMUNALES

TRAVAUX

APPEL AUX BÉNÉVOLES

La Région wallonne nous demande de réaliser l'inventaire patrimonial de nos cimetières. Il s'agit de répertorier toutes les concessions qui ont un intérêt historique ou esthétique. L'idée est excellente mais ce travail est considérable, sachant que nous avons 8 cimetières. L'Administration communale n'a malheureusement pas les disponibilités nécessaires pour le mener à bien.

C'est pourquoi nous nous adressons à vous, passionnés d'histoire locale, pour vous proposer de réaliser cet ouvrage qui assurera la perpétuité aux concessions de ceux qui firent notre histoire.

Ce n'est pas une première : un groupe de bénévoles s'occupe déjà avec beaucoup de compétence des archives, un autre dans le cadre du PCDN a réactualisé l'inventaire des arbres remarquables, établissant un inventaire précis et cartographié de nos 164 arbres et alignements d'arbres.

Nous comptons donc sur vous pour nos cimetières également.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à m'appeler au 0472/656301 ou me contacter par mail à l'adresse suivante philippe.goffin@stoumont.be.

Déjà un grand merci pour votre collaboration

Philippe Goffin

EAU

TARIFICATION DE L'EAU

Conformément à l'article D.228 du Code de l'Eau relatif à la tarification de l'eau et reposant sur la notion de coût-vérité, chacun paie le prix réel pour sa consommation d'eau et pour la pollution qu'il engendre (rejet d'eaux usées). La structure tarifaire se décline en deux volets :

- ▶ **le Coût Vérité de Distribution (CVD)** : calculé par m³, il comprend l'ensemble des coûts de la production et de la distribution d'eau (frais de pompage, maintenance du réseau, entretien des raccordements, charge de personnel...);
- ▶ **le Coût Vérité d'Assainissement (CVA)**, identique sur l'ensemble du territoire de la Wallonie. Le CVD et le CVA sont tous deux soumis à l'avis du Comité wallon de contrôle de l'eau et à l'approbation du Ministre régional de l'Economie.

Jusqu'en décembre 2016, le CVD appliqué sur la Commune de Stoumont se basait sur le calcul du coût-vérité de l'exercice 2011. Pour répondre aux obligations légales, la Commune a transmis un nouveau plan comptable au Comité de Contrôle de l'eau qui évalue le coût-vérité de distribution de l'eau à 2,40 €/m³, soit une augmentation de 0,22 €/m³. Ce nouveau tarif reste inférieur à celui appliqué par la SWDE (2,62 €/m³). Ayant été avalisé par le Comité de Contrôle de l'Eau, le SPW (Ministère de l'Economie) et le Conseil Communal en sa séance du 8 septembre dernier, il sera d'application à partir du 1^{er} janvier 2017.

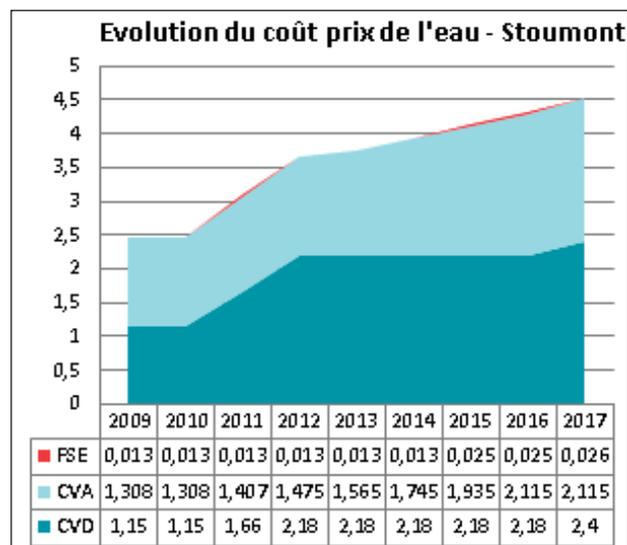
Concrètement, le prix de l'eau est calculé par tranches progressives de la manière suivante :

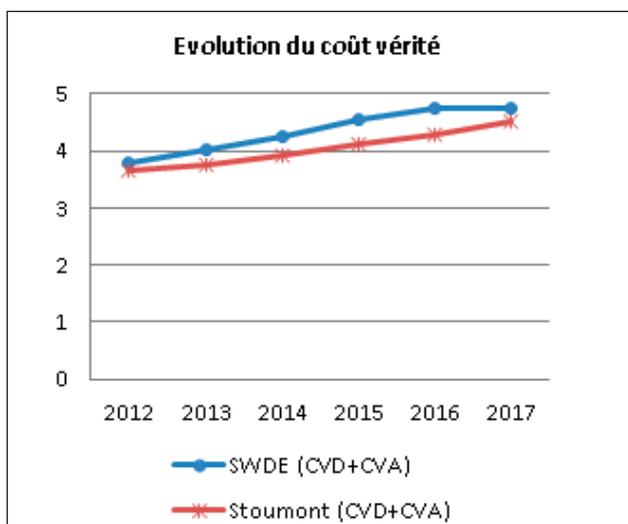
- ▶ La redevance de distribution passe de 43,60 € à **48 € + CVA**
- ▶ Le CVD de 0 à 30 m³ passe de 1,09 € à **1,20 €/m³**
- ▶ Le CVD de 31 à 5000 m³ passe de 2,18 € à **2,40 €/m³ + CVA**
- ▶ Le CVD au-delà de 5000 m³ passe de 1,60 € à **2,16 €/m³ + CVA**
- ▶ La contribution du Fonds Social de l'Eau, dont le montant est fixé par la RW, passe de **0,0250 €/m³ à 0,0259€/m³ en 2017.**

Le Coût Vérité d'Assainissement est déterminé par la Société Publique de Gestion de l'eau et n'est pas applicable pour les systèmes d'épuration individuelle. Au 1er janvier 2016, le **CVA était fixé à 2,115 €**. Cette redevance est imposée par la Région Wallonne à tous les distributeurs, la commune de Stoumont n'en n'est donc pas dispensée.

Simulation pour 100 m ³ en 2017 (CVD : 2,40 et CVA 2,115)		
	Sans épuration individuelle	Avec épuration individuelle
Redevance	111,45 €	48,00 €
1^{re} tranche	36,00 €	36,00 €
2^e tranche	316,05 €	168,00 €
Fonds social	2,59 €	2,59 €
TVA 6%	27,97 €	15,28 €
TOTAL	494,06 €	269,87 €

Une réduction de 50 cents/m³ excédant une consommation annuelle de 500m³ reste d'application pour les agriculteurs, sachant que des points de distribution librement accessibles ont été aménagés à leur attention.





Plusieurs éléments justifient l'augmentation progressive du prix de l'eau. Le facteur principal est l'augmentation importante du CVA au cours des dernières années. Mais il faut aussi considérer le réseau étendu sur notre vaste territoire qui, pour être maintenu, nécessite un certain budget et des investissements. Enfin, si le citoyen est aujourd'hui plus attentif à sa consommation, les frais fixes demeurent et font l'objet d'une répercussion sur la tarification.

En octobre dernier, la Commune de Stoumont a engagé une employée à mi-temps dont la mission est d'assurer le suivi régulier de la facturation de l'eau. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Madame Tribolet au 080 29 26 61.

Marie Monville
Echevine des Finances

MRS

REPRISE DE LA MRS PHILIPPE WATHELET PAR L'INTERCOMMUNALE DU CENTRE D'ACCUEIL « LES HEURES CLAIRES »

L'avenir de la MRS Philippe Wathelet a fait couler beaucoup d'encre et a alimenté de nombreuses conversations au cours de ces derniers mois.

Sa reprise par l'Intercommunale du Centre d'Accueil « Les Heures Claires » que les Communes de Stoumont et Trois-Ponts vont intégrer en juin 2017, avec un soutien renforcé de la Province de Liège, est l'aboutissement de très nombreuses rencontres et réunions et d'un processus entamé voici bientôt 10 ans, pour ce qui nous concerne.

Si la concrétisation de cette reprise engendre notamment un investissement important pour notre commune, il était essentiel pour le Collège Communal de pouvoir maintenir une telle structure sur notre territoire et dans le sud de notre arrondissement et ce, tant pour offrir une réponse adaptée, au travers d'un cadre neuf, modernisé et de proximité, aux besoins grandissants de nos aînés que pour maintenir l'emploi sur notre territoire et soutenir notre économie locale.

L'esprit de solidarité qui a présidé aux discussions entre les 5 partenaires et qui a permis d'aboutir cet important dossier est à souligner.

De manière à permettre à chacun d'appréhender les enjeux, il me paraissait important de reprendre, dans ce numéro, le communiqué adressé à la presse par les 5 partenaires, en octobre dernier, au lendemain de l'accord convenu.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Didier Gilkinet



COMMUNIQUE DE PRESSE

Reprise de la MRS Philippe Wathelet par les Heures Claires

Depuis 2004, la MRS Philippe Wathelet, implantée à 4987 LA GLEIZE (Commune de STOUMONT), Borgoumont 103, est exploitée par le CHR Verviers.

En effet, par une convention signée en date du 4 mars 2004, la Province de Liège a cédé l'exploitation du Centre Princesse Astrid au CHR Verviers, en ce compris la reprise de la gestion de la Maison de Repos et de Soins « Résidence Philippe WATHELET » d'une capacité de 75 lits.

Cette Maison de Repos et de Soins répond depuis 1998 à la volonté de ses concepteurs - la Province de LIEGE - d'offrir à ses résidents un concept d'accueil et de soins appropriés dans

un environnement de qualité et desservant la population du sud de l'Arrondissement de Verviers.

Parmi les objectifs généraux de la fusion étaient prévus notamment de rendre plus efficiente l'offre de soins en lits MRS dans le même arrondissement.

La convention précisait toutefois explicitement que :

« *Le CHR V recherche des synergies avec une institution ayant une expérience dans l'exploitation de ce type de lits, dans le souci d'aboutir à une répartition optimale de l'offre de soins de la région concertée* ».

La convention précisait par ailleurs, dans le volet répartition des activités, que :

« *l'activité MRS sera maintenue sur le site de La Gleize, un accord devant être conclu par le CHR V avec une institution expérimentée dans sa gestion* ».

En outre, des travaux conséquents de mise en conformité aux normes s'imposaient, notamment de par le fait que l'établissement dispose majoritairement de chambres à 3 lits.

En vue de s'y conformer, le CHR Verviers a obtenu l'accord administratif de principe de la Région Wallonne de recourir à un marché de procédure négociée pour les travaux de reconditionnement, d'extension et de mise à normes de la MRS. Le dossier d'adjudication de l'appel d'offres n'a cependant pu être adjugé, ni commandé, faute de subsidiation inscrite pour le projet et par un non accord ministériel.

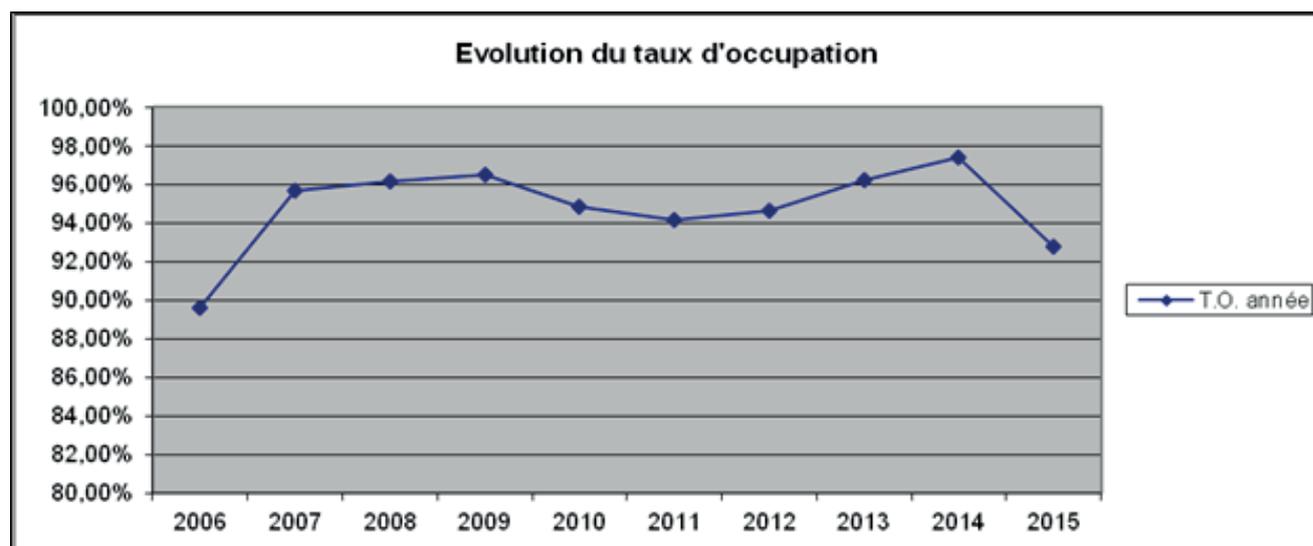
L'établissement se devait toutefois de se conformer aux normes pour 2015 et a reçu une dernière dérogation de fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2017. A défaut d'avoir réalisé les travaux de mise aux normes et/ou d'avoir entamé concrètement un projet de construction d'une nouvelle infrastructure avant cette échéance, la MRS actuelle devrait fermer ses portes à cette date.

Sans subventionnement des travaux, le CHR Verviers a confirmé sa volonté de ne plus exploiter une maison de repos pour se concentrer uniquement sur sa mission première, à savoir assurer une offre de soins de santé générale et de qualité pour l'arrondissement de Verviers. En conséquence, le CHR Verviers a réaffirmé les objectifs généraux de la convention de cession de 2004 en vue de confier la gestion de cette MRS à un opérateur spécialisé.

En tout état de cause, il importe de préciser que l'ensemble des formations politiques de l'arrondissement francophone de Verviers ont unanimement confirmé leur accord de tout mettre en œuvre pour conserver une offre de lits MRS dans le sud de l'arrondissement, assurant ainsi l'indispensable solidarité avec les Communes de STOUMONT et de TROIS-PONTS.

Pour preuve, nonobstant les conditions difficiles de fonctionnement susvisées, dont les chambres majoritairement à 3 lits, force est de constater que la MRS dispose d'un bon taux d'occupation, à l'exception de l'exercice 2015.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Journées	26.416	25.967	26.201	25.967	26.337	26.656	25.395
T. O.	96,50%	94,86%	95,70%	94,60%	96,21%	97,37%	92,77%



Au vu de la demande formulée par le CHR Verviers quant à la reprise de la MRS par un opérateur spécialisé, plusieurs institutions, tant publiques que privées, se sont montrées intéressées par le rachat de lits et/ou la reprise de la gestion de la MRS, et ce depuis 2015.

Une première offre ferme de rachat des 75 lits et exploitation au 1^{er} janvier 2017 de la MRS a été formulée par un opérateur privé

spécialisé en gestion de maison de repos avec engagement de construire un nouvel établissement sans subsides sur un terrain mis à disposition par la commune de STOUMONT

De la même manière, un autre projet, émanant du secteur public, a été discuté et concrétisé par l'Intercommunale Centre d'accueil « Les Heures Claires » en concertation avec les Communes de STOUMONT et de TROIS-PONTS.

ACTUALITES COMMUNALES

MRS

En conséquence, après différentes consultations et concertations, 2 offres ont été formellement enregistrées et émanent de 2 opérateurs spécialisés en gestion maison de repos, l'un public, l'autre privé.

Dans chaque proposition reçue, l'activité de la MRS restait située géographiquement dans le sud de l'arrondissement de VERVIERS avec reprise d'exploitation au 1 janvier 2017.

Le Conseil d'administration du CHR Verviers a pu prendre connaissance des deux offres fermes lors de sa séance du 20 octobre 2016, et notamment de l'offre ferme et définitive telle qu'adoptée par le Conseil d'administration de l'Intercommunale Centre d'accueil « Les Heures Claires ».

A l'unanimité, il a été décidé d'accepter l'offre de l'Intercommunale Centre d'accueil « les Heures Claires », le CHR Verviers privilégiant une solution permettant de pérenniser la MRS dans le secteur public, assurant notamment une stabilité pour l'ensemble des membres du personnel occupés au sein de cette infrastructure.

Le CHR Verviers, l'Intercommunale Centre d'accueil « Les Heures Claires », la Commune de STOU MONT et la Commune de TROIS-PONTS ont dès lors marqué leur accord sur les points suivants :

- ▶ **Reprise de la gestion de la Résidence Philippe Wathelet par l'Intercommunale CAHC à la date du 1 janvier 2017 ;**
- ▶ **Proposition, à l'Assemblée générale de l'Intercommunale CAHC du mois de juin 2017, d'une augmentation de capital par apport en nature des 75 lits MRS de la Résidence Philippe Wathelet et de un ou deux terrains, de la part des Communes de STOU MONT (45 lits) et de TROIS-PONTS (30 lits), contre des parts de l'Intercommunale du CAHC, à due concurrence ;**
- ▶ **Participation des Communes précitées au déficit de la Résidence Philippe Wathelet à concurrence d'un montant maximum de 50.000 € par an. Cette participation sera limitée à la mise en activité de la nouvelle résidence à construire sur la Commune de STOU MONT ;**
- ▶ **Construction d'une Résidence d'une capacité de 105 lits (dont 75 lits provenant de la Résidence Philippe Wathelet), 25 logements en résidence-services et un accueil de jour d'une capacité de 5 places sur la Commune de STOU MONT (augmentation de capital par apport en nature d'un terrain et des 75 lits MRS de**

la Résidence Philippe Wathelet) ;

- ▶ **Construction de 50 logements en résidence-services sur la Commune de TROIS-PONTS (Augmentation du capital par apport en nature d'un terrain) ;**
- ▶ **Location du bâtiment actuel de la MRS Résidence Philippe Wathelet par l'Intercommunale CAHC au CHR Verviers, du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au déménagement vers le nouvel immeuble à construire ;**
- ▶ **Le personnel contractuel et statutaire actuellement rémunéré par le CHR Verviers, hormis le personnel qui restera affecté au CHR Verviers, sera intégré à l'Intercommunale sur base du règlement du travail, statut administratif et statut pécuniaire actuellement en vigueur au sein de l'Intercommunale du CAHC.**

Par ailleurs, la Province de Liège continuera à mettre à disposition du personnel qualifié au profit de la MRS Philippe Wathelet, dans les mêmes conditions que celles qui sont garanties actuellement au profit du CHR Verviers.

Lors de réunions de concertation, la Province de Liège a confirmé son accord de principe et son soutien à ce projet conséquent pour l'accueil des seniors au sud de l'arrondissement francophone de Verviers. La modalisation de l'intervention de la Province de Liège devra faire l'objet d'une confirmation endéans les prochaines semaines.

Au regard de la décision adoptée par le Conseil d'administration du CHR Verviers le 20 octobre 2016, une convention entre les différentes institutions partenaires du projet a été établie en décembre dernier, des négociations et concertations avec les organisations syndicales représentatives du personnel ont été entamées et les différents accords sollicités, notamment de la Région wallonne, quant au transfert d'activités à dater du 1^{er} janvier 2017.

En toutes hypothèses, toutes les parties reconnaissant la grande qualité et le professionnalisme du personnel occupé au sein de la MRS et ont souhaité garantir un projet public leur garantissant le maintien d'une activité au sud de l'arrondissement.

Enfin, tous les partenaires publics (CHR Verviers - Intercommunale CAHC - Communes de STOU MONT et de TROIS-PONTS et la Province de Liège) se réjouissent de l'aboutissement de ce projet, et ce nonobstant les concessions et efforts financiers qui sont consentis par chacun d'entre eux pour assurer la pérennité de cette infrastructure dans le sud de l'arrondissement.

PARC NATUREL DES SOURCES

ECHOS DU PROJET DE CRÉATION DU PARC NATUREL DES SOURCES

Conformément au décret du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels tel que modifié, tout projet de création d'un nouveau parc est soumis au système d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Dans le courant du mois de février 2016, le Gouvernement Wallon a communiqué à l'Association de Projet du Parc Naturel des Sources le contenu exigé dans le cadre de l'élaboration du rapport d'incidences environnementales (RIE).

Le comité de gestion de l'Association de Projet a pris décision de réaliser ce rapport en interne, avec l'appui, les moyens humains et l'expertise de l'Asbl Domaine de Berinzenne, partenaire du projet et qui avait déjà collaboré à la rédaction du Plan de Gestion 2015-2025.

Un groupe de travail s'est ainsi réuni à plusieurs reprises durant l'été, ce qui a permis de finaliser le document pour la fin du mois d'octobre, grâce à la remarquable coordination de Valérie Dumoulin de l'Asbl Domaine de Berinzenne.

Une enquête publique a ensuite été lancée début novembre pour une durée de 45 jours. Elle s'est clôturée le 23 décembre.

ACTUALITES COMMUNALES

PARC NATUREL DES SOURCES

Simultanément, diverses commissions ont été consultées, avec remise d'avis dans les 60 jours.

C'est ainsi que le 07 décembre, nous avons présenté notre projet (l'identité et l'originalité du Parc, le Plan de Gestion et le RIE) aux représentants de diverses commissions réunies à Namur, telles le Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature, le Conseil Economique et Social de la Région Wallonne, la Commission Royale des Monuments, sites et Fouilles et la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire.

Par ailleurs, les 1^{er} décembre et 27 décembre, j'ai respectivement présenté le projet pour avis aux membres de la CCATM ainsi qu'aux membres de la CLDR de Stoumont.

Enfin, le 09 décembre, nous avons officialisé l'élargissement de l'Association de Projet à nos deux partenaires privés (membres du groupe de travail depuis sa création en juin 2011), au travers de la signature de l'acte de modification statutaire.

L'Association de Projet est désormais composée de la Ville de Spa, de la Commune de Stoumont, du Groupe Spadel et de l'Asbl Domaine de Berinzenne.

Le dossier complet composé du diagnostic territorial, du Plan de Gestion, du Rapport d'Incidences Environnementales (tous les trois consultables sur le site www.stoumont.be), du rapport de synthèse de l'enquête publique et des différents avis sera transmis à la Région Wallonne fin janvier/ début février.

Nous espérons vivement une reconnaissance au travers d'un arrêt du Gouvernement Wallon avant les vacances d'été 2017.

Didier Gilkinet
Président de l'Association de Projet



ELIA : PROJET HAUTE TENSION

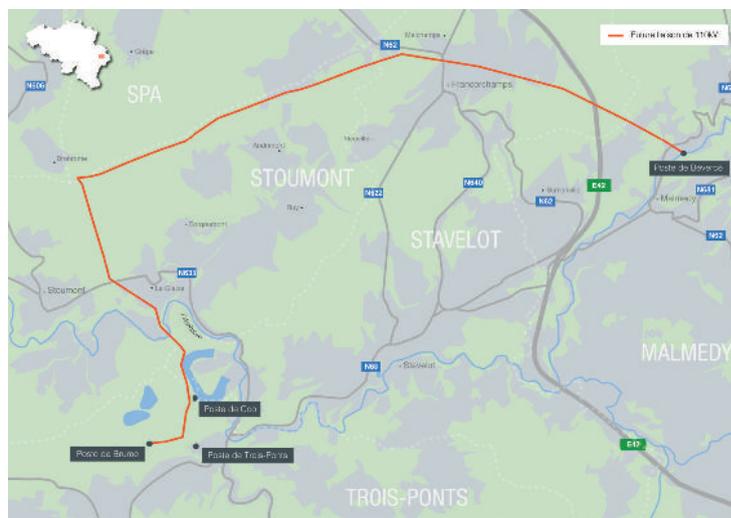
Elia, gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension en Belgique, prévoit le remplacement et le renforcement de la liaison à haute tension reliant les postes électriques de Bévercé à Brume en passant par Bronrome. Ce projet concerne dès lors votre commune.

Afin de vous informer au mieux sur cet avant-projet, Elia organisera une séance d'information le 06 février 2017 à 18h à la salle la Vallonia de Moulin du Ruy. Cette rencontre, organisée en collaboration avec votre autorité communale, sera également l'occasion de répondre à toutes vos questions et de prendre note de vos remarques.

Elia met en effet un point d'honneur à communiquer de manière transparente et proactive tout au long de la réalisation de ses projets d'infrastructure.

La date de la séance d'information vous sera communiquée prochainement via les canaux d'information habituels de votre Administration communale.

L'équipe projet Elia de la Boucle de l'Est



ADMINISTRATION COMMUNALE

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

- **Les horaires d'accès directs et téléphoniques des services de l'Administration communale sont les suivants :**

Le lundi, le mercredi et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Une permanence pour le Service Population est assurée le lundi : de 16h00 à 20h00.

Le mardi et le jeudi : de 8h30 à 12h30.

Excepté :

- ▶ pour le **service de l'Urbanisme** qui est accessible du lundi au vendredi uniquement de 9h00 à 12h00.
- ▶ pour le **service casiers judiciaires** qui est accessible le mercredi et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.
- ▶ pour le **service Etrangers** accessible uniquement sur rendez-vous. Les rendez-vous pour le service des Etrangers seront fixés uniquement en téléphonant au 080/29 26 53 le mercredi et le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.
- ▶ Pour le service de l'Ecopasseuse qui est accessible le lundi de 09h00 à 12h00.

N'oubliez pas qu'il est possible de commander 'en ligne' sur www.stoumont.be une série de documents administratifs.

Lors de votre commande de documents par le site, n'omettez

pas d'indiquer votre numéro de téléphone ou de GSM afin que nous puissions vous contacter sans tarder pour d'éventuelles informations complémentaires.

Concernant les actes d'Etat civil (reconnaissance prénatale, déclaration de mariage...), il est préférable de prendre rendez-vous en téléphonant au 080/29 26 59 afin de faciliter au mieux les démarches administratives.

- **Les horaires d'accès directs et téléphoniques du CPAS sont les suivants :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

- **Les horaires d'accès directs et téléphoniques de l'Office de Tourisme sont les suivants :**

- ▶ Le mardi : de 13h00 à 17h00.
- ▶ Le mercredi : de 13h00 à 17h00.
- ▶ Le jeudi : de 13h00 à 17h00.
- ▶ Le vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- ▶ Le samedi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- ▶ Fermeture le lundi et le dimanche.

- **Les horaires d'accès directs et téléphoniques de la bibliothèque les suivants :**

- ▶ Le lundi : de 18h00 à 20h00.
- ▶ Le mercredi : de 14h00 à 16h00.
- ▶ Le jeudi : de 14h30 à 16h30.

ACTUALITES COMMUNALES

POPULATION



ROYAUME DE BELGIQUE
Service public fédéral
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

Exigences pour les photos de passeports, Kids-ID, cartes d'identité électroniques pour les Belges et documents de séjour pour les étrangers



Service public fédéral
Intérieur
Office des Etrangers
Direction Générale Institutions et Population



Expression du visage

Bouche ouverte, dents visibles / Bouche non fermée

Fond

Fond pas uni / Contraste insuffisant cheveux/fond

Position

De travers et épaules pas droites / Penché (yeux pas horizontaux)

Lunettes

Yeux pas entièrement visibles / Verres teintés

Plus d'infos :
www.photopasseport.be
www.ibz.rrn.fgov.be

Visibilité du visage

Tête couverte / Visage et yeux pas entièrement visibles / Visage pas entièrement visible

Luminosité

Surexposé / Sous-exposé / Reflets et ombres

Certaines photos sont issues du document ICAO9303 et sont reproduites avec l'aimable autorisation de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, SPF Affaires étrangères et SPF Intérieur - 12/2016



ORDONNANCE DE POLICE

RAPPEL SYNTHETISE DE LA REGLEMENTATION SUR LES CHIENS DITS « DANGEREUX »

(L'entièreté du texte est disponible sur le site internet de l'administration communale : www.stoumont.be, Publications officielles/Ordonnance de police)

L'Ordonnance de Police administrative générale votée en 2015 par les 6 communes de notre Zone de Police (Stoumont, Trois-Ponts, Lierneux, Stavelot, Malmedy et Waimes) règlemente la détention des chiens dits « dangereux ».

Actuellement, il existe 2 catégories de chiens dits « dangereux » :

1°) *Les chiens d'attaque :*

Les chiens molossoïdes de type dogue et notamment les chiens de race :

- ▶ STAFFORDSHIRE TERRIER,
- ▶ PITBULL TERRIER,
- ▶ AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER,
- ▶ MASTIFF,
- ▶ TOSA,
- ▶ Les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à l'une des races précédentes et les chiens de races croisées au départ des celles visées ci-avant.

- ATTENTION : L'ACQUISITION D'UN CHIEN FAISANT PARTIE DE LA CATEGORIE CITEE CI-DESSUS EST INTERDITE DEPUIS L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA PRESENTE ORDONNANCE.

2°) *Les chiens de garde et de défense :*

Les chiens molossoïdes de type dogue et notamment les chiens de race :

- ▶ DOGON ARGENTIN (DOGUE ARGENTIN),
- ▶ BULL TERRIER,
- ▶ ROTTWEILER,
- ▶ Les chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques à l'une des races précédentes et les chiens de races croisées au départ de celles visées ci-avant.

REGLEMENTATION APPLICABLE A CES 2 CATEGORIES DE CHIENS DITS « DANGEREUX » :

- ▶ Ces chiens ne peuvent pas être laissés en liberté sur un terrain privé qui n'est pas clôturé solidement.
- ▶ Ces chiens doivent porter la muselière dans tout lieu public ou privé accessible au public.
- ▶ La présence de ces chiens est interdite lors de la tenue de manifestations publiques (marchés, manifestations culturelles, festives ou sportives,...).
- ▶ Ces chiens ne peuvent pas être détenus ou laissés sous la seule surveillance de personnes âgées de moins de 18 ans.

ACTUALITES COMMUNALES

ORDONNANCE DE POLICE

- ▶ Tout propriétaire de chien considéré comme dangereux doit le déclarer chaque année avant le 31 janvier à l'administration communale. Il devra également fournir à l'administration communale la preuve de l'identification du chien (puce électronique, tatouage), la preuve de la vaccination antirabique, pour les chiens de la 1^o catégorie, de la stérilisation du chien, et la preuve d'une souscription d'assurance en responsabilité civile.

ATTENTION :

EN CAS D'INFRACTION, LE CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE.

UNE SAISIE ADMINISTRATIVE DU CHIEN PEUT EGALEMENT ETRE EFFECTUEE DANS CERTAINS CAS PAR LES SERVICES DE POLICE.

DANS LES CAS LES PLUS GRAVES, L'EUTHANASIE DU CHIEN VOIR L'ABATTAGE IMMEDIAT SERA REALISE.



AIVE

LES INFOS DE L'AIVE

LES PRODUITS D'ENTRETIEN AGRESSIFS, JE M'EN PASSE !

10 vidéos et recettes sur www.moinsdedechetsdangereux.be

Peintures, pesticides, détergents, eau de javel, détartrants, soude caustique, engrais chimiques, diluants,... Ces produits, après usage, gonflent le flux des Déchets Spéciaux des Ménages (DSM). Et si on s'en passait ?

Par exemple, en réalisant soi-même des produits d'entretien pour la maison ou la voiture. Découvrez des recettes sur www.moinsdedechetsdangereux.be.



LE NETTOYANT MULTIUSAGE

INGRÉDIENTS (pour 1/2 litre de produit)

- ▶ 1/2 cuillère à soupe de bicarbonate de soude
- ▶ 1/2 cuillère à soupe de cristaux de soude
- ▶ 1/2 cuillère à soupe de vinaigre blanc
- ▶ 1/2 litre d'eau chaude
- ▶ 10 gouttes d'huile essentielle

RECETTE

- ▶ Mélangez le bicarbonate, les cristaux de soude et le vinaigre dans le saladier. Le dégagement de petites bulles est normal.
- ▶ Ajoutez l'eau chaude.
- ▶ Ajoutez 10 gouttes d'huile essentielle.
- ▶ Versez le produit obtenu dans un vaporisateur réutilisable à l'aide d'un entonnoir.

USAGE

- ▶ Vaporisez la surface à nettoyer et frottez à l'aide d'une microfibre humidifiée.

AU PARC À CONTENEURS



EAUX DE PLUIE

Favoriser l'infiltration, une excellente solution

Les eaux de pluie surchargent inutilement le réseau d'égouttage ; avec le risque de remontées des eaux et d'inondations lors des fortes précipitations. De plus, quand les eaux usées sont « diluées » par les pluies, les stations d'épuration fonctionnent moins bien.

La bonne solution : favoriser l'infiltration ! Pour votre terrasse, vos allées, ... choisissez un revêtement perméable. Les eaux de pluie s'infiltreront directement dans le sol, sans ruisseler et

sans se charger en éléments polluants. Notez que les joints et la couche de pose doivent aussi être perméables.

Exemples :

- ▶ Dalles alvéolées ou engazonnées : dalles en béton ou en plastique, présentant des espaces qui peuvent être remplis de gravier, de sable ou de terre végétale.
- ▶ Pavés drainants : pavés jointoyés par un matériau perméable (sable). Un entretien régulier évite le colmatage des pavés ou des joints.
- ▶ Vous pouvez aussi opter pour des graviers, paillettes de schistes, écorces, copeaux de bois, ...
- ▶ Info ? Brochure « Bons plans pour les eaux de pluie »

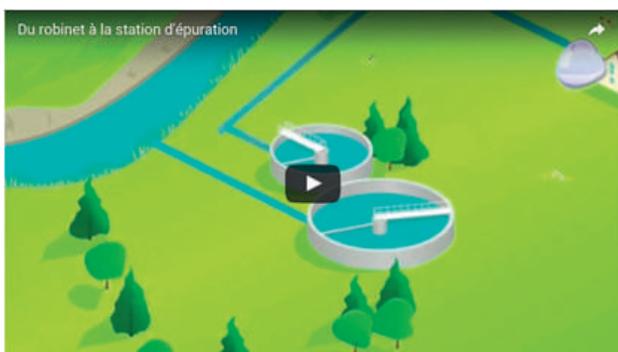


Info ? Brochure « Bons plans pour les eaux de pluie » à télécharger sur : www.aive.be > Eau > Préserver l'eau

EAUX USÉES

Où vont les eaux usées ?

Du robinet à la station d'épuration, découvrez le cycle de l'eau dans une animation vidéo de 5min12. A voir ou à revoir, aussi avec les enfants, sur : www.aive.be > Eau > Pour les jeunes



COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR INSCRIPTION

Des objets lourds et volumineux qui traînent dans le garage pendant plusieurs semaines, c'est terminé!

Nous avons le plaisir de vous informer que la collecte des encombrants peut désormais être ramassée à la demande.

Les citoyens de la commune peuvent s'inscrire soit par téléphone au 063/42 00 48 soit par mail à l'adresse encombrants@idelux-aive.be.

Lors de cette inscription, il vous sera demandé de donner vos coordonnées complètes ainsi qu'une liste des encombrants que vous souhaitez présenter à la collecte.

Nous vous remercions de votre collaboration au maintien de notre environnement.

Abdenbi Fakhakh
Votre agent constatateur





1. SERVICE AIDE MÉNAGÈRE – NOUVEAU RÈGLEMENT

Article 1 : le service aide ménagère à domicile

Le service aide ménagère est accessible à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont.

Les bénéficiaires prioritaires sont les suivants :

Les personnes âgées de plus de 60 ans à la date de leur demande d'intervention ou les personnes qui ne sont plus capables de faire leur ménage pour des raisons médicales (certificat médical faisant foi).

L'équipe des aides ménagère se compose de 6 personnes :

Mesdames Ghislaine Gengou, Cathy Noel, Michèle Noel, Brenda Maertens et Isabelle Wuidar.

L'assistante sociale en charge du service est Madame Ariane Bacquelaine.

Article 2 : la demande

La demande de service se fait uniquement au CPAS au 080/29.26.87 auprès de Mme Bacquelaine et sera rencontrée selon les possibilités du service.

Article 3 : l'enquête

Une enquête préalable sur le montant des revenus du ménage sera effectuée par l'assistante sociale et la demande de service sera examinée.

Article 4 : les travaux autorisés

Les prestations des aides ménagères sont réalisées par période de 3h30.

Les aides ménagères peuvent assurer l'entretien de routine des pièces où vivent habituellement les personnes aidées.

Elles sont également habilitées à faire la lessive, le repassage, des petits raccommodages et à préparer les repas.

Elles peuvent aussi faire quelques courses.

En aucun cas, elles ne peuvent assumer des travaux lourds ou dangereux ni utiliser des produits qui pourraient nuire à leur santé.

Article 6 : le coût du service aide ménagère

Pour le service aide ménagère, les bénéficiaires interviendront dans le coût du service proportionnellement à leurs revenus tels qu'ils seront déterminés par l'enquête du CPAS.

L'intervention est fixée comme suit, par heure de prestation de l'aide ménagère :

Tarif horaire	Revenu mensuel moyen net imposable	
	ISOLE	MENAGE
€ 2,50	0€-850€	0€-1101€
€ 3,00	851€-900€	1102€-1176€
€ 3,50	901€-950€	1177€-1251€
€ 4,00	951€-1000€	1252€-1326€
€ 4,50	1001€-1050€	1327€-1401€
€ 5,00	1051€-1100€	1402€-1476€
€ 5,50	1101€-1150€	1477€-1551€
€ 6,00	1151€-1200€	1552€-1626€
€ 6,50	1201€-1250€	1627€-1701€
€ 7,00	1251€-1300€	1702€-1776€
€ 7,50	1301€-1350€	1777€-1851€
€ 8,00	1351€-1400€	1852€-1926€
€ 8,50	A partir de 1.401,00€	A partir de 1.927€

Aucun frais de déplacement n'est facturé.

Article 7 : en cas de désistement

S'il y a désistement, le bénéficiaire doit prévenir l'assistante sociale responsable du service dès que possible et au plus tard la veille du rendez-vous.

En cas de non respect de ces délais le service sera facturé, excepté cas de force majeure (ex : hospitalisation d'urgence).

Article 8 : les revenus du bénéficiaire

Tous les revenus du ménage interviennent dans la fixation du prix du service : revenu d'intégration, indemnité de mutuelle, allocation de chômage, pension, allocation d'handicap, revenu du travail, revenus immobiliers, revenus mobiliers...

L'avertissement extrait de rôle doit impérativement être fourni lors de l'enquête sociale ou de sa révision.

Article 9 : le paiement

A la fin du mois, le CPAS envoie au bénéficiaire une facture établie sur base du barème. Tout paiement sera effectué soit par virement bancaire, soit par domiciliation. Les aides ménagères n'accepteront pas d'argent liquide.

Article 10 : les modifications du présent règlement

Le présent règlement est susceptible de modifications prises par le CPAS.

Les bénéficiaires en seront immédiatement avertis.

Ce règlement a été accepté par le Conseil de l'Action Sociale du CPAS de Stoumont en sa séance du 25/10/2016.

Pour le CPAS,

La Directrice générale

Valérie Simon

Le Président,

Albert André

2. AVEZ-VOUS DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE?

vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants :

- ▶ le gasoil de chauffage
- ▶ le pétrole lampant (type c)
- ▶ le gaz propane en vrac

pas pour :

le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville

le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne

et vous appartenez à une des catégories suivantes :

1^{ère} catégorie : les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité

- ▶ VIPO ou : veuf ou veuve, invalide, pensionné(e) ou orphelin
- ▶ enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée
- ▶ chômeur de longue durée (depuis plus d'un an) âgé de plus de 50 ans
- ▶ bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes

âgées (GRAPA ou RGPA)

- ▶ bénéficiaire d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée
- ▶ bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS)
- ▶ bénéficiaire d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration
- ▶ bénéficiaire du statut OMNIO

et le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^{ème} catégorie.

2^{ème} catégorie : les ménages à faibles revenus

Le montant des revenus annuels bruts¹ imposables de votre ménage est inférieur ou égal à € **17.649,88** augmentés de € **3.267,47** par personne à charge².

3^{ème} catégorie : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes

et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.

alors, vous avez droit à une allocation de chauffage

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre et la catégorie à laquelle vous appartenez.

La livraison doit être faite entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.

Par période de chauffe et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maxim

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de € 210,00.

où et quand introduire votre demande ?

Après du CPAS de votre commune et dans les 60 jours de la livraison.

Permanence au CPAS de Stoumont : le mercredi matin de 9h à 12h.

1 Si vous êtes propriétaire de bien(s) immobilier(s) autre(s) que celui que vous occupez, des règles particulières de calcul vous seront appliquées.

2 Par personne à charge on entend un membre de la famille qui dispose des revenus annuels nets inférieurs à € 3.110,00 (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfant).

3. DEMANDE D'ALLOCATION OU CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNE HANDICAPÉE - NOUVELLE PROCÉDURE

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le formulaire de demande en format papier pour introduire une demande auprès de la Direction générale Personnes handicapées (SPF Sécurité Sociale) est remplacé. Vous pouvez introduire votre demande par un questionnaire en ligne.

Comment introduire une demande ?

- ▶ Vous pouvez introduire votre demande vous-même (ou avec l'aide d'un proche ou d'une connaissance) en vous connectant à l'adresse <https://myhandicap.belgium.be> avec votre carte d'identité électronique. Une fois sur le site concerné, vous pourrez répondre à un questionnaire en ligne.
- ▶ Vous mentionnez le nom de votre médecin traitant dans le questionnaire en ligne. La Direction générale Personnes handicapées pourra ainsi le contacter directement pour récolter les informations médicales. Si votre médecin n'a pas d'informations récentes au sujet de votre situation médicale, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec lui.

Vous avez besoin d'aide ?

- ▶ Vous pouvez vous adresser au CPAS de Stoumont - 45, route de l'Ambève - le vendredi de 8h30 à 12 h ou sur rendez-vous (080 29 26 84) - Mme Doyen vous aidera à répondre au questionnaire,
- ▶ Vous pouvez également contacter les assistants sociaux de la Direction générale Personnes handicapées. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'aide du formulaire de contact disponible sur le site ou en appelant le numéro gratuit 0800 987 99. Ce numéro est accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 13 h.
- ▶ Vous pouvez également rencontrer les assistants sociaux de la DG Personnes handicapées lors d'une permanence. (voir la liste des permanences sur le site)

A noter que si vous avez besoin d'aide, n'oubliez pas de vous munir de :

- ▶ votre carte d'identité
- ▶ votre numéro de compte bancaire
- ▶ le nom de votre médecin traitant

Une fois complété, le questionnaire est envoyé électroniquement à la DG Personnes handicapées qui commence immédiatement à traiter votre demande.

Le service social

Ariane Bacquelaine

Liliane Doyen

Christel Houba

Sarah Pastor

Le Président,

Albert André



4. MOBILOK, SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Pour en bénéficier, deux conditions :

1. Habiter une des communes de l'Ourthe-Ambève, à savoir : Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir, Ferrières, Lierneux, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Theux et Trooz.
2. Etre une personne à mobilité réduite, c-à-d
 - ▶ Utiliser un fauteuil roulant,
 - ▶ Avoir une incapacité frappant la vue,
 - ▶ Avoir des incapacités motrices dues à l'âge, la maladie ou le handicap,
 - ▶ Etre incapable de s'orienter dans le temps et dans l'espace,
 - ▶ - Souffrir d'une maladie invalidante ou d'un handicap mental.

Tous ces handicaps sont concernés qu'ils soient temporaires ou permanents.

Notre but :

favoriser l'insertion des personnes à mobilité réduite dans la vie familiale, sociale, culturelle et dans l'accès aux loisirs comme toute personne valide.

La plus-value de notre service :

Etre présent en journée, en soirée, les weekends et jours fériés, 7 j sur 7, de 7 à 22 h.

Renseignements et réservations :

04/375.46.72 ou 0465/21.38.02

du lundi au vendredi de 9 à 12 h.

SANTÉ

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : ATTENTION À VOTRE SANTÉ !

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques créées par l'Homme pour améliorer son quotidien. Ils durcissent ou assouplissent les plastiques, protègent des incendies les pyjamas et les jouets de nos enfants, conservent nos aliments, nos boissons, nos crèmes de soin, font sécher plus vite les vernis à ongles, assurent l'imperméabilité de nos chaussures : ils sont partout dans nos vies. Ils ont pour nom « parabènes », « phtalates », « téflon », « pesticides », « retardateurs de flammes »... Mais ils sont aussi de plus en plus accusés d'être responsables de cancers, d'infertilité, de la maladie d'Alzheimer et de Parkinson, des troubles du comportement et de l'apprentissage des enfants car ils imitent le comportement de nos hormones naturelles et leurrent nos organes en semant le chaos dans notre corps. En attendant que des lois s'y opposent, nous pouvons nous organiser pour les éviter. Comment ? En nous informant !

C'est ce que le Département Santé de la Province de Liège vous propose, en collaboration avec le Service de Toxicologie du CHU de Liège, au travers d'une brochure gratuite dont le titre est « Les perturbateurs endocriniens ». Elle vous présente le « pédigrée » d'une dizaine de ces substances qui méritent la méfiance. Si vous souhaitez y échapper, suivez les trucs, astuces et conseils qui vous sont délivrés.

Pour vous procurer la brochure, n'hésitez pas à contacter :

Service I Prom's,
(Service Itinérant de Promotion de la Santé)
Rue de Wallonie, 28 - 4460 Grâce-Hollogne
Tél : 04/237 94 84
Fax : 04/237 95 00

iproms@provincedeliege.be

ou à la télécharger directement via le lien : www.provincedeliege.be/fr/node/623



SECOURISME

SANTÉ OU FORMATION

Cette année, certains membres du personnel du CPAS, des ouvriers du service des Travaux ainsi que quelques employés des services administratifs ont suivi une formation de secourisme. C'est la meilleure façon d'acquérir les bons réflexes en cas de situations qui demandent les premiers soins.

Il est important de savoir réagir rapidement et efficacement, que ce soit sur les lieux de travail ou à son domicile dans la vie de tous les jours. Tous ces élèves ont été assidus, la preuve en est que chacun a pu recevoir un brevet remis des mains du formateur Monsieur Philippe Decloux ainsi qu'un porte-clefs offert par l'Administration communale dans lequel se cache un petit masque précieux en cas de bouche à bouche. Ces secouristes sont les premiers maillons de la chaîne de survie.

C'est autour d'un petit-déjeuner que nous avons convié le personnel et le formateur afin de remercier, féliciter et encourager notre personnel.

Yvonne Vannerum



LES DÉTECTEURS DE FUMÉE SAUVENT DES VIES !

La sécurité incendie commence par l'utilisation de détecteurs de fumée en suffisance.

Saviez-vous que, si un incendie se déclare en pleine nuit, vous avez très peu de chances de vous réveiller à temps ? Car vous ne sentez rien pendant votre sommeil.

- ▶ Optez de préférence pour des détecteurs de fumée munis d'une pile d'une durée de vie de 10 ans.
- ▶ Cherchez les labels CE et EN 14604 sur l'emballage.
- ▶ Placez un détecteur de fumée dans chaque pièce.
- ▶ Dans la salle de bains, la cuisine et le garage, les risques de fausses alertes sont importants. Prévoyez donc un détecteur de fumée dans les environs.
- ▶ Installez les détecteurs de fumée conformément aux prescriptions du fabricant.
- ▶ Testez vos détecteurs de fumée une fois par mois au moyen du bouton-test.
- ▶ Dépoussiérez régulièrement vos détecteurs de fumée.
- ▶ Remplacez vos détecteurs tous les 10 ans.

Vu le nombre d'incidents qui touchent des enfants, il est indiqué d'installer également un détecteur de fumée dans leur chambre. Vous comprendrez que, si seul le hall de nuit est équipé d'un détecteur, il n'émettra que bien trop tard son signal d'avertissement.

Par ailleurs, des études ont montré que les enfants entendent moins bien le signal sonore d'un détecteur de fumée.

Entraînez-vous à utiliser votre plan d'évacuation

Un plan d'évacuation bien exercé est une nécessité vitale pour tout un chacun.

Il est recommandé d'appliquer les consignes suivantes dans votre habitation :

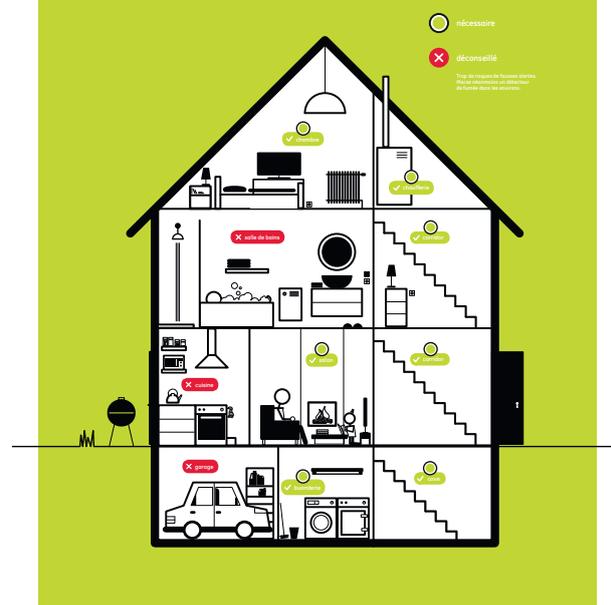
- ▶ Convenez préalablement de ce que vous allez faire en cas de déclenchement d'un détecteur de fumée. Soyez conscient qu'un incendie se propage très rapidement et que vous avez peu de temps. Il est donc important d'être préparé.
- ▶ Mettez la clé sur la porte ou déposez-la, voire suspendez-la à proximité.
- ▶ Veillez à ce que le chemin d'évacuation, les escaliers et les couloirs soient dépourvus d'objets divers et de vélos. Il en va de l'intérêt de tous.

- ▶ Fermez autant que possible les portes sur le chemin vers l'extérieur pour éviter la propagation du feu et un appel d'oxygène.
- ▶ Rassemblez-vous dans un lieu convenu préalablement.
- ▶ Appelez les pompiers au numéro 112 uniquement après vous être assuré que plus personne n'est à l'intérieur.
- ▶ Vérifiez préalablement de quel chemin d'évacuation alternatif vous disposez. Il peut s'agir d'un escalier extérieur ou d'une terrasse d'accès.
- ▶ Si vous n'avez pas de chemin d'évacuation, fermez autant que possible les portes et dirigez-vous vers la fenêtre du côté rue. Signalez au 112 à quel étage vous vous trouvez.

Il est important que vous parcouriez les différentes étapes avec tous les membres de votre famille. La sécurité incendie est en effet la responsabilité de tous.

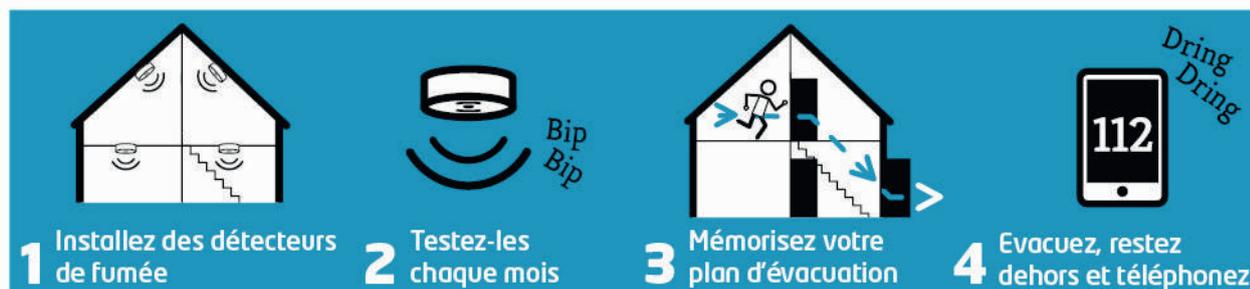
Major Luc Burette
Commandant de zone de secours
ZS5 W.A.L. (Warche Amblève Lienne)

Où placer les détecteurs de fumée ?



www.nejouezpasaveclefeu.be

ibz Service public fédéral Intérieur .be



www.nejouezpasaveclefeu.be

ibz Service public fédéral Intérieur .be

MESURES DE PRÉVENTION LORS DE MANIFESTATIONS TEMPORAIRES

La Zone de Secours 5 W.A.L. souhaite rappeler à la population et aux organisateurs de manifestations impliquant le placement d'installations temporaires (chapiteaux, chalets, etc.) les impositions du Règlement de police des communes de la zone pour la sécurité incendie.

Par manifestation temporaire, il y a lieu d'entendre l'ensemble des manifestations organisées sous chapiteaux, tentes, loges foraines, espaces couverts ou en plein air (*Exemple* : Grands feux, feux d'artifice, etc.). Lors de chacune de ces manifestations, il est demandé aux organisateurs de remplir auprès de leur administration un formulaire de demande de mission de contrôle. Ceux-ci sont disponibles sur demande auprès de l'administration communale ou du Bureau Zonal de Prévention (B.Z.P.) à l'adresse info@zs5wal.be. Dans une logique d'organisation et afin de répondre dans les délais les plus brefs à l'ensemble des demandes de mission de contrôle, il est demandé de transmettre ce formulaire à la Zone de Secours au minimum 15 jours ouvrables avant le début des manifestations. La demande sera alors traitée par le B.Z.P. qui assurera le suivi du dossier.

Afin d'éviter tous désagréments éventuels, voici un aperçu non exhaustif des principales prescriptions en matière de prévention lors de manifestations temporaires :

- ▶ Un organisme agréé doit attester de la stabilité, de l'amarrage et de la qualité du montage du chapiteau ainsi que toutes autres structures éventuelles. Il y a toutefois lieu de tenir compte des éléments suivants :
 - Le placement de plusieurs petites installations temporaires de manière contiguë implique l'addition des superficies.
 - Pour une installation d'une superficie inférieure à 80 m² et sous réserve d'une situation particulière, ce contrôle n'est pas requis.
- ▶ La toile de la tente ou chapiteau ainsi que l'ensemble de l'agencement principal doivent être en matériaux ayant le classement A2 au niveau de la réaction au feu et non susceptibles de dégager des gaz nocifs.
- ▶ Le nombre et la largeur des sorties d'évacuation sont fixés sur base de la superficie (Cfr. section 5 - Règlement de police).
- ▶ L'installation électrique du chapiteau et/ou équipements divers doit être contrôlée après montage par un organisme agréé par le Ministère compétent. Le contrôle de l'installation électrique s'effectue jusqu'au dernier dispositif de sécurité (Exemple : coffrets temporaires, installations fixes d'une habitation ou d'une salle, etc.).
- ▶ Un éclairage de sécurité conforme dans les dégagements principaux intérieurs.
- ▶ La signalisation par pictogrammes doit être conforme.

- ▶ Un extincteur à eau pulvérisée d'une contenance de 6 litres ou un extincteur à poudre polyvalente de 6 kg est placé à raison d'une unité par 100m² de surface.
- ▶ L'utilisation et le stockage de récipients de gaz de pétrole liquéfié et d'appareils de cuisson est interdit à l'intérieur des chapiteaux, tentes et loges foraines.

Ces prescriptions seront rappelées lors de la visite de contrôle effectuée préalablement au début de la manifestation.

Le B.Z.P. vous invite à demander une copie du Règlement de police des communes de la zone pour la sécurité incendie à l'adresse info@zs5wal.be.

Quelques recommandations pour aborder l'hiver en toute sécurité :

Si vous utilisez le bois comme combustible, accordez la préférence aux essences de types feuillus (chêne, hêtre, frêne, ...) plutôt qu'aux résineux qui encrassent plus facilement votre conduit de cheminée. Votre bois doit également être bien sec (3 ans de séchage au minimum). Nous vous rappelons qu'il convient de faire ramoner votre conduite de cheminée régulièrement par un technicien qualifié qui pourra également inspecter l'état général de votre installation. En fonction du type d'installation, la périodicité du ramonage est la suivante :

- ▶ **Chauffage central au mazout** : un ramonage annuel est imposé par une loi ;
- ▶ **Poêles à charbon, mazout, bois** : un ramonage deux fois par an est vivement recommandé suite aux dépôts de suie qui peuvent être importants ;
- ▶ **Appareil à gaz** : faites contrôler votre conduite chaque année. Un nid d'oiseau, des briquillons ou des feuilles peuvent perturber le tirage de votre cheminée.
- ▶ **Monoxyde de carbone** : Ne minimisez pas les risques du monoxyde de carbone. Les installations au gaz doivent être contrôlées régulièrement, idéalement une fois par an. Aérez les pièces et avertissez immédiatement le 112 si vous ressentez l'un des symptômes suivants : étourdissement, maux de tête, etc. Afin de prévenir tout risque d'intoxication, nous vous conseillons l'installation de détecteurs CO à proximité des appareils concernés.

Zone de Secours 5 W.A.L.
080/280.232



VOUS LOUEZ OU VOUS VENDEZ UN LOGEMENT ?

Avez-vous le certificat PEB ?

Le certificat de Performance Energétique du Bâtiment (PEB) informe sur la consommation théorique en énergie d'un logement. Le logement affichera une note entre A++ et G selon qu'il est économe ou non en énergie.

Le classement du logement se base sur 5 critères :

- ▶ Les besoins en chaleur du logement qui tient compte de l'isolation, l'étanchéité à l'air... ;
- ▶ La performance énergétique du système de chauffage ;
- ▶ La performance énergétique de la production de l'eau chaude sanitaire ;
- ▶ La présence du système de ventilation ;
- ▶ La présence des sources d'énergies renouvelables.

Qui doit disposer d'un certificat PEB ?

Tout propriétaire doit disposer d'un certificat PEB lors de la mise en location ou la vente d'un logement. Ce qui inclut notamment les gîtes, les logements de vacances pour autant que la superficie utile totale (équivalent à la surface des planchers chauffés) soit supérieure à 50 m². Le certificat doit être communiqué au candidat acheteur ou locataire AVANT la signature du compromis de vente ou du bail. Il leur permettra de comparer les logements selon leur consommation énergétique.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les indicateurs issus du certificat PEB doivent être repris sur toute publicité relative à la mise en vente ou de location.

Comment obtenir ce certificat PEB ?

Le certificat PEB est réalisé par un certificateur agréé ou le responsable PEB.

Si le permis de construction de votre logement a été demandé après le 1^{er} mai 2010, le responsable PEB réalisera le certificat dans le cadre de la procédure PEB relative à la construction.

Si vous avez un logement existant, vous devrez alors contacter un auditeur PEB agréé. Vous trouverez la liste des certificateurs sur le site du portail Energie de la Wallonie.

Le coût du certificat n'est pas réglementé. Il dépendra du temps nécessaire à son élaboration, du bâtiment... N'hésitez pas de demander plusieurs devis.

Le certificat est valable 10 ans maximum. Si des travaux soumis à permis d'urbanisme sont réalisés, le certificat PEB n'est plus valable et devra être remplacé.

Quelle sanction encoure-t-on en cas d'absence de certificat ?

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les sanctions.

Type d'infractions	Montant de l'amende
--------------------	---------------------

Absence de certificat PEB au moment de la mise en location ou en vente	1000 €
Non-respect de l'obligation relative à la publicité	500 €
Non-respect de l'obligation relative à la communication du certificat	500 €

Un certificat PEB est-ce un audit ?

Il faut différencier le certificat PEB de l'audit énergétique.

Le Certificat PEB est un document obligatoire en cas de mise en vente ou en location d'un logement. Il informe le candidat acheteur ou locataire des caractéristiques énergétiques du logement.

L'Audit énergétique est une démarche volontaire et peut être subsidié par une prime régionale. Il donne au propriétaire des conseils pour améliorer la performance énergétique de son logement. L'audit est réalisé par un auditeur agréé PAE.

Les informations ci-dessus sont reprises du site du Portail Energie de la Wallonie.



AYWAILLE

JEUDI 16 février 2017 à 18h SALLE DU CONSEIL, Rue de la Heid, 8

Conférence

L'IMMOBILIER: RÊVE OU CAUCHEMAR !

ACHAT-VENTE-LOCATION

La vision de 6 professionnels
NOTAIRE - AGENT IMMOBILIER - AVOCAT - BANQUIER/ASSUREUR
JURISCONSULTE - REVEUR D'ENTREPRISES

➔ Les thèmes abordés concerneront l'achat, la vente et la location d'un bien immobilier, les pièges à éviter, les types de financement possibles, les trucs et astuces... bref tout ce que vous devez savoir pour envisager votre projet immobilier en toute sérénité.

Un responsable de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) Ourthe-Ambève répondra aussi à vos questions sur les avantages proposés par cet organisme.

Une séance de questions réponses est prévue à l'issue de la conférence. Un drink convivial clôturera la soirée.

infos: 04 384 67 88 - Entrée gratuite

www.greova.be

PATRIMOINE

JOURNÉE DU PATRIMOINE

JOURNÉES DU PATRIMOINE



LE HÊTRE DE CHAUVEHEID

Le patrimoine naturel de notre commune est exceptionnel et les paysages y ont une importance primordiale. Que l'on vienne de Werbomont, de Lorcé, de Francorchamps ou de Spa, les vues sont grandioses. Découpés par les vallées de l'Amblève, de La Lienne ou du Roannay, les versants tantôt herbeux, tantôt boisés présentent une alternance de couleurs qui se marient naturellement, comme sorties de la palette d'un artiste peintre.

Les arbres isolés ajoutent à ces décors une touche esthétique, voire poétique. La commune en est bien consciente et elle prend à leur égard des mesures de renouvellement et d'entretien :

- ▶ L'achat groupé d'arbres fruitiers qui a permis la plantation de près de 2000 arbres en 10 ans
- ▶ L'opération 1 arbre/1 enfant où l'on plante un arbre par enfant né l'année précédente
- ▶ La prime aux agriculteurs pour les plantations d'alignements d'arbres
- ▶ L'élagage des arbres classés remarquables, avec l'aide de la Région Wallonne
- ▶ Le suivi de l'état sanitaire des plus vieux sujets en collaboration avec le DNF
- ▶ La réactualisation de l'inventaire de nos arbres remarquables (travail réalisé par un groupe de bénévoles au sein du PCDN).

Tout cela pour souligner l'attention que nous accordons à nos arbres.

Malheureusement, sur cette terre tout a une fin et c'est le cas du magnifique hêtre sans doute deux fois centenaires qui a crû devant la chapelle à Chauveheid.

Depuis des lustres, il a protégé les pèlerins qui venaient exhortés saint Gilles. Hélas, le rapport sanitaire est sans appel : le grand hêtre présente un affaiblissement très important de sa cime (plus d'un tiers de cime dépérissant). Plus d'un quart du pourtour de la base du tronc est dégradé (décollement d'écorce, présence de champignons saprophytes pholiotés). Le dépérissement semble irréversible. Le risque de chute de cet arbre est à prévoir à court terme. Il est recommandé de procéder à l'abattage de ce hêtre.

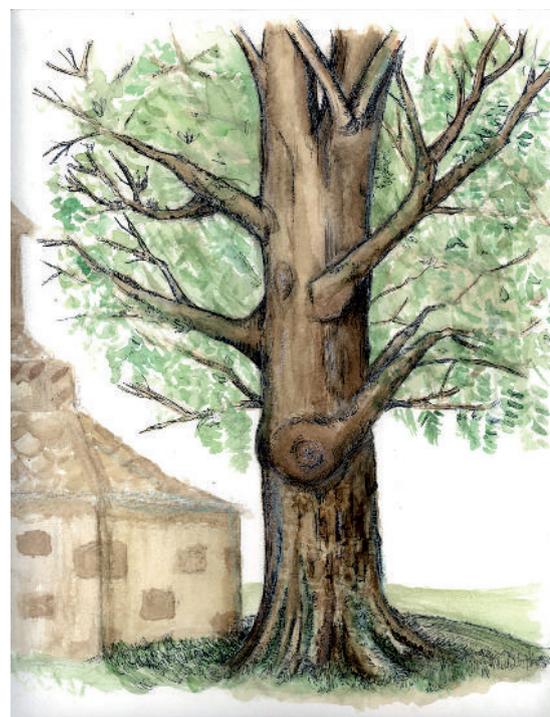
Face à une telle analyse, il a donc bien fallu décider son abattage, quel que soit le chagrin qu'on puisse en concevoir. Si l'on peut comprendre l'émotion de certains, l'intérêt public impose cette décision : si on ne le coupe pas, le hêtre finira par

tomber, avec le risque d'écraser la chapelle ou, pire, de faire des victimes humaines !

Le Conseil d'État a reconnu cette nécessité et a suivi mon argumentation face à un recours en extrême urgence introduit par l'ASBL AVALA. Celle-ci niait l'existence des champignons et mettait en doute l'analyse de l'expert désigné par le DNF. La chambre compétente du Conseil d'État a balayé cette argumentation : pour l'auditrice comme pour la présidente, la maladie de l'arbre est clairement établie, et son abattage s'impose dans l'intérêt de tous.

Après l'abattage, la commune plantera deux chênes pédonculés de bon calibre, qui rendront dans quelques années, tout son charme au site. Rendez-vous dans 100 ans.

Philippe Goffin



© Benoît Geers

CULTURE

CENTRE CULTUREL

CENTRE CULTUREL : EN ROUTE VERS LA RECONNAISSANCE !



CENTRE CULTUREL
SPA - JALHAY - STOUMONT

Le 5 octobre dernier, se tenait à Spa une réunion de concertation essentielle pour l'avenir de notre centre culturel, en présence de représentants de la direction, de la commission et de l'inspection des centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du service culture de la Province de Liège, des communes de Spa, Jalhay et Stoumont, de nos présidents du conseil d'administration et du conseil d'orientation, ainsi que notre directrice. Cette assemblée a écouté avec attention la présentation de notre projet et les motivations des différentes parties à s'associer. Notre initiative a visiblement étonné et séduit nos interlocuteurs, ce qui est encourageant pour la suite du processus de reconnaissance.

Depuis juin 2014, moment où l'idée d'une collaboration a émergé, un long chemin a été parcouru. Au fil des rencontres, des liens se sont tissés entre nos trois communes et nos associations. Déjà, nos différentes pratiques apparaissent comme des expériences à partager, des occasions de s'enrichir voire de s'inspirer... Ces premiers pas sont prometteurs.

Nous nous sommes fixés un défi ambitieux, dont le rayonnement sera, nous l'espérons, à l'image de ce beau logo qui évoque à la fois les particularités de nos territoires et le désir de nous unir dans un tronc et des racines communes pour aller toujours plus haut, porter plus de fruits.

Il nous reste quelques mois d'attente avant d'être définitivement fixés sur la reconnaissance de notre centre culturel (fin 2017). D'ici là, poursuivant dans la même dynamique, de beaux projets verront encore le jour et animeront nos entités !

Marie Monville
Echevine de la Culture

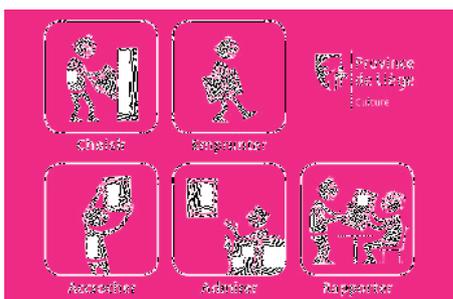
RENCONTRE DES ARTISTES ET ARTISANS

Ce 07 novembre, près de 30 artistes et artisans de la Commune de Stoumont se sont réunis à Rahier en réponse à l'invitation du Centre Culturel Spa-Jalhay-Stoumont. Cette rencontre était l'occasion de se mettre en relation mais aussi de faire connaissance avec l'équipe d'animation du Centre Culturel. Nous ne pouvons que nous émerveiller, une nouvelle fois, face à la richesse de notre territoire... car des talents et des idées, nous n'en manquons pas ! Alors n'envisagerait-on pas un événement pour redécouvrir leurs créations ? Nous en reparlerons très certainement, suite à la prochaine rencontre fixée le **02 février 2017 à 18h30 à l'école des filles à Stoumont.**



ARTOTHÈQUE

L'ARTOTHÈQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE



Emprunter une œuvre d'art comme on emprunte un livre ou film ? C'est possible !

En effet, l'artothèque des Chiroux vous permet d'emprunter gratuitement des œuvres d'art contemporain. Celles-ci sont prêtées pour une période de deux mois (renouvelable une fois).

Vous êtes intéressé ? N'hésitez pas à consulter le catalogue des œuvres disponibles via le site : www.provincedeliege.be/fr/artotheque

En tant qu'artiste, vous souhaitez aussi proposer une de vos œuvres ?

Toute personne désireuse de participer à l'artothèque peut soumettre une proposition à l'adresse artotheque@provincedeliege.be ainsi qu'un CV et/ou un lien vers un site présentant le travail personnel de l'artiste. Cette proposition sera examinée par la commission d'achat qui se réunit quatre fois par an.

Pour toute information complémentaire :

Artothèque Chiroux
Rue des Croisiers 15 (1er étage)
Tel. 04/232.86.33

E-mail : artotheque@provincedeliege.be

URL : www.bibliothequechiroux.be/artotheque

Marie Monville
Conseillère Provinciale
Echevine de la Culture

LA LÉGENDE DU TROU DU COQ

Monsieur Jean-Pierre Dumont, une figure bien connue des Stoumontois, est comme chacun sait, passionné par l'histoire locale. Il nous fait parvenir la vraie légende du trou du coq, que les plus anciens d'entre vous connaissent sûrement mais qu'il est bon de transmettre aux jeunes générations.

De plus, il y joint la biographie de l'auteur de cette légende : George Laport, qui lui est sans doute bien oublié.

Bonne lecture et grand merci à Jean-Pierre

Philippe Goffin

L'auteur

L'auteur de la légende du « Trou du coq » est George Laport. Il est né le 13 août 1898 à Fraiture, près de Comblain, il fut maître de carrière à Sprimont.

Il avait une passion pour la vie des humbles et aimait rencontrer les gens. Très vite, il fut un des plus grands folkloristes de son temps, membre de la commission nationale de folklore et correspondant wallon pour les revues étrangères. Il a écrit plusieurs livres. La légende du « Trou du Coq » est tirée du recueil « L'Amblève Légendaire » édité pour Aywaille-Sports-Villégiature en 1931.

C'est de ce livre que sont reprises plusieurs légendes de Stoumont :

- ▶ Le moulin satanique de Lorcé p. 18
- ▶ Le Faix de Rahier p. 24
- ▶ Le sire de la Vaulx-Renard p. 27
- ▶ Le trou du Coq p. 31

Pour compléter l'information, Monsieur Dumont nous rappelle que René Gabriel, de Roanne Coo, a publié une étude géologique qu'il décrit minutieusement dans sa remarquable revue « LU HÂRKÊ » n°35 de 2012 avec photos pages 20, 21 et 22.

Jean-Pierre Dumont

La légende

Wérimont est un lieu-dit où se dresse une de ces fermes isolées si commune en Ardenne.

Elle est ornée d'un quartier de maître et ses bâtiments quelque peu disparates couronnent un mamelon en face de La Gleize.

Si aujourd'hui Wérimont n'est plus qu'un endroit champêtre tout empreint de grâce rustique d'où l'on découvre les horizons merveilleux de l'Amblève, il a été doté autrefois d'un château.

C'était probablement une de ces fermes-manoirs qui sont si pittoresques dans cette région. Au cours des ans, cette résidence a disparu et ses débris ont servi à édifier la métairie actuelle.

La position écartée du castel avait effrayé le seigneur. Par les temps troublés circulaient des bandes de routiers, soldats mal payés par les princes qui les employaient et qui trouvaient dans la rapine une compensation à l'absence de solde. Aussi pour parer à toute surprise de la part des briscards, le châtelain avait fait creuser une caverne dans le coteau de l'Amblève qu'il apercevait de ses fenêtres. Le versant presque à pic plongeait sa base dans la rivière. Aucune route ne sillonnait les alentours, de sorte que cette cachette paraissait idéale. L'escarpement de

la montagne était encore un élément propre à décourager les rôdeurs.

A chaque alerte le hobereau y transportait son or, ses bijoux et ses objets précieux. Quand les troupes frappaient à sa porte, il pouvait la leur ouvrir toute grande sans crainte de se voir ruiné par cette visite. Il n'avait aucune honte à passer pour un gueux aux yeux de ceux qui employaient la force pour garnir leur escarcelle.

Survint la Révolution française. Les soldats de la jeune république livrèrent sur les bords de l'Amblève, les batailles qui amenèrent la fin de la période autrichienne dans nos contrées.

Le bruit de la guerre, le mouvement des régiments déterminèrent le seigneur de Wérimont à mettre ses richesses en lieu sûr.

Il possédait dans la basse-cour un coq merveilleux par le plumage et par le chant. Comme les guerriers dévastaient volontiers les poulaillers pour relever l'ordinaire de leur gamelle, le hobereau décida de cacher le coq dans la grotte. Il l'enferma dans une cage assez grande pour que l'oiseau pût se mouvoir à son aise, sans crainte d'abîmer ses plumes multicolores, à reflets métalliques. Tout autour de la volière, il répandit des graines auprès d'un bassin rempli d'eau. Le coq avait ainsi de la nourriture pour plusieurs jours, voire même plus d'une semaine. Le gentilhomme espérait d'ailleurs pouvoir s'assurer de temps à autre que son protégé ne manquait de rien.

Bientôt des Français apparurent. Un parti d'infanterie cerna la Vaulx-Renard, domaine qui appartenait alors aux Bénédictins de Stavelot, et pilla cette maison, massacrant, si l'on en croit la rumeur publique, les moines qui s'y trouvaient. Mais le vent a déformé bien des nouvelles en les colportant ! Chargés d'un butin important, les sans-culottes descendirent vers l'Amblève. Cette journée de septembre avait été très chaude. Engoncés dans leurs uniformes, grisés par leur conquête, les soldats ne songeaient qu'à se délasser. Les eaux cristallines de la rivière caressées par les rayons du soleil les tentèrent. Ils s'installèrent dans les prairies bordant la rive, y déposèrent leur butin et commencèrent à se déshabiller en face de la cachette du seigneur de Wérimont. En se lançant des brocards, les troupes détendirent leurs muscles parmi la fraîcheur de l'onde.

Soudain, de la montagne fusa le chant du coq. Les militaires examinèrent la pente et n'aperçurent aucune habitation. Ils crurent à l'effet d'un écho et reprirent leur baignade. Mais l'appel de l'oiseau se fit derechef entendre, vibrant et triomphateur. La curiosité des baigneurs était piquée au vif. N'y avait-il pas là des moines réfugiés ? Quelques hommes allèrent chercher leur cartouchière et leur fusil, puis montèrent à l'assaut du raidillon, guidés par le cri belliqueux du coq. Les soldats avançaient, prêts à faire feu. Ils furent fort étonnés de ne découvrir pour tout être vivant qu'un coq qui, s'ennuyant dans sa prison, célébrait par de vibrants cocoricos la gloire du soleil dont un rayon flamboyant se jouait dans la caverne. Ils explorèrent la grotte, découvrirent les richesses du seigneur de Wérimont et s'empressèrent de chaparder le trésor. Décidément l'Ardenne était un pays de cocagne. Comme au temps des fées, on trouvait encore au sein des montagnes des magots gardés par un animal. Les soudards n'épargnèrent même pas le coq dont le chant leur avait révélé cette mine d'or. Nous ne plaindrons point le gallinacé dont l'indiscrétion avait dénoncé les biens que son maître avait cru mettre en sûreté.

Les pillards trouvèrent l'aventure si plaisante qu'ils la racontèrent à tous. Ainsi le seigneur apprit son malheur.

Depuis cette époque et en souvenir de ces événements, la grotte s'appela le « trou du Coq ».

COLOMBAN, NOUVEAU PRÊTRE À STOUMONT

Le dimanche 4 septembre, l'église de Stoumont était remplie pour célébrer l'installation de notre nouveau prêtre : Colomban NIYONSABA.

Colomban naît au Rwanda le 23 Novembre 1973 ; il est le quatrième d'une famille de 11 enfants. Dès son plus jeune âge, il est attiré par la vie sacerdotale ; néanmoins, à l'adolescence, c'est vers une carrière militaire que son intérêt se tourne. Il suit cependant des études secondaires en humanités pédagogiques, puis travaille dans l'enseignement comme instituteur et directeur. Mais « le Seigneur a été plus fort que moi, il m'a séduit et je me suis laissé séduire », avoue-t-il. En 1999, il entre au grand séminaire propédeutique de Rutongo, ensuite il étudie la philosophie à Kabgayi et puis la théologie à Nyakibanda au Rwanda. Après son ordination sacerdotale en 2007, il devient vicaire dans la paroisse de Nyange, puis directeur d'un centre de formation technique de Muramba ; curé de la Paroisse de Muramba pour terminer curé de la paroisse de Mushubati au Rwanda avant de partir pour la Belgique.

En 2014, Colomban est accueilli dans le Diocèse de Liège où il commence sa mission de prêtre dans l'Unité pastorale de Montzen-Plombières, puis dans l'Unité pastorale de Seraing-Ougrée et enfin dans l'Unité pastorale de Stavelot-Trois-Ponts avant de poser ses valises à Stoumont, le 01 juillet 2016.

Colomban est riche de ces expériences et rencontres qui ont forgé sa personnalité où se mêlent culture africaine, foi chrétienne et préoccupations d'une société moderne qu'il l'a adopté.

Ainsi, lorsqu'on l'interroge sur le sentiment d'insatisfaction de l'homme, il s'appuie sur l'extrait du Nouveau Testament « *Est-ce que l'homme vit seulement de pain ?* » (Mt 4,4) pour rappeler que : « *l'homme est plus que matériel, il a une dimension spirituelle qui réclame en lui une attention particulière, sinon la vie perd sa saveur, sa qualité et sa beauté cachée. Pour différentes raisons, que ce soit le pluralisme religieux, culturel et philosophique ou les contre-témoignages de ceux qui se cachent derrière une religion pour servir leurs intérêts (extrémisme, fanatisme, radicalisme...), l'homme d'aujourd'hui ne sait plus à quel ange se confier. On voit dans la société monter une sorte de révolte, de dégoût et même de combat contre la spiritualité et contre la religion en général. Mais d'autre part, curieusement, l'homme ne cesse d'afficher une soif infinie et l'exprime explicitement ou implicitement* ». Si les démarches et exercices spirituels ne cessent de se développer dans différents lieux, Colomban y voit un phénomène immaîtrisable qui nous amène à l'humilité, la foi et la prière pour accéder à un regard nouveau.

Lorsqu'on aborde un autre sujet, celui de l'immigration, tout en considérant les causes variées à l'origine du phénomène, Colomban pointe une nécessité commune : la vie qu'il faut sauver à tout prix, tant pour l'exilé que pour l'accueillant : « La solidarité humaine est une valeur très noble et multimillénaire. Notre avenir n'est pas toujours entre nos mains. Des problèmes, des inquiétudes, des peurs et hésitations existent de part et d'autre... Ce sujet est comme une équation à plusieurs inconnues avec des coefficients qui alourdissent la donne ; il fait couler des larmes amères... Et si le monde ne laissait pas tomber les bras ! », nous dit-il.

Colomban est un homme optimiste qui trouve le bonheur dans la relation. « *Nous vivons une époque de sécularisme, d'indifférence et de liberté. Une époque qui a peur, une époque de mobilité étonnante où notre volonté de cheminer ensemble en Eglise rencontre pas mal des réalités qui peuvent entraver une bonne marche de l'activité pastorale... Mais cependant, nous allons profiter de ce cadre pour annoncer, rassembler, célébrer et aimer !* ».

Nous nous réjouissons de l'élan qui anime notre nouveau prêtre face à une mission qui ne manque pas de défis et lui souhaitons la bienvenue !

Marie Monville
Echevine des Cultes



JUMELAGE

ECHOS DU JUMELAGE

Les 24, 25 et 26 juin dernier, une petite quarantaine de Stoumontois se sont déplacés à Ervy-le-Chatel, en Champagne-Ardennes.

Après l'accueil-apéro de bienvenue du vendredi soir, chacun s'est retrouvé en famille pour un moment empreint de plus d'intimité.

La journée du samedi était soit libre, soit organisée, notre car étant mis à disposition. C'est ainsi que nous étions nombreux à nous retrouver pour la visite de la distillerie à Lusigny (dégustation garantie ... !), suivie d'un repas pris à « La Mangeoire » (avec au menu, une salade de toasts de Chaource, de la poularde au petit Chablis et une Framboisine sur Coulis), avant d'embarquer pour une promenade « digestive » en bateau sur le Lac d'Orient avec ... le soleil pour témoin !

Bref, une très belle journée organisée par nos amis français et ponctuée pour celles et ceux qui le souhaitaient par une participation aux feux de la Saint-Jean à Racines et pour d'autres répartis çà et là, par petit groupe, afin de poursuivre les agapes jusque dans la nuit ... !

Enfin, pour la journée du dimanche, rendez-vous était fixé à 11H00 en face de la Mairie d'Ervy afin d'inaugurer une borne commémorative (la borne D 374), indiquant d'un côté la distance séparant Ervy de Stoumont (400 Km) et de l'autre, la distance séparant Ervy de Saint-Jacques de Compostelle.

Nous avons ensuite pris la direction de Chessy pour le traditionnel repas de clôture.

L'occasion pour moi de remercier, au nom de tous les Stoumontois, Madame Michèle Lhuillier, Présidente de la Communauté de Communes du Val d'Armançe et Maire de Chessy, de nous accueillir dans son ... jardin, Monsieur Bataille, Maire d'Ervy et tous nos amis pour leur accueil tout au long de ces trois jours, et enfin de nous souhaiter mutuellement que le 2^{ème} chapitre de notre histoire soit aussi riche sur le plan humain, des émotions et en moments de partage que le 1^{er} chapitre dignement fêté à Moulin du Ruy en 2015.

L'après-midi s'est clôturée dans une ambiance musicale en compagnie du « Lyze Beyer Trio ».

Vers 17H00, après les traditionnels photo de groupe et « au-revoir », nous avons repris la direction de Stoumont, dans une ambiance noire, jaune, rouge, notre équipe nationale rencontrant la Hongrie dans le cadre de l'Euro 2016.

Une petite heure d'arrêt ... à la Baraque Fraiture ... a permis aux uns de sustenter et aux autres de suivre la deuxième période d'une rencontre « endiablée » et ponctuée d'une magnifique victoire de la Belgique !

Par ailleurs, le Comité du Jumelage organisera son repas printanier le vendredi 10 mars prochain à 18H30. Des informations pratiques suivront. N'hésitez pas à nous rejoindre, il est ouvert à toutes et tous !

Enfin, nous recevrons nos amis français les 23, 24 et 25 juin prochain.

Nous vous rappelons que le jumelage n'est pas un cercle fermé ni réservé à quelques-uns. Il s'agit bien au contraire d'une organisation ouverte à toutes et tous !

Dans ce contexte, si vous êtes intéressés à tisser des liens d'amitié franco-belge, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre !

Si l'idéal est de pouvoir accueillir en famille, le Comité est également intéressé par des candidat(e)s disponibles en journée pour véhiculer et accompagner nos hôtes aux activités.

Notre Président, Etienne Gelai, se tient à votre disposition pour toute précision (0474 - 72 30 16).

Didier Gilkinet
Bourgmestre
Membre du Comité de Jumelage





LES NOUVELLES DU PCDN

• PCDN et les abeilles



C'est fin juin (les 22 et 23), que la remorque de la Miellerie mobile de la Province est venue sur notre territoire communal. Deux de nos écoles ont répondu à l'invitation et les enfants sont venus découvrir la vie des abeilles ainsi que la fabrication du miel. Une très belle exposition avec des panneaux didactiques avait pris place dans la salle de l'école des filles. L'équipe d'apiculteurs a répondu à toutes les questions que posaient les enfants sur la vie de nos abeilles ainsi que sur la production du miel. L'équipe de la Miellerie a montré l'extraction du miel. Vous le savez certainement, les abeilles jouent un rôle considérable dans la sauvegarde de la biodiversité et dans l'agriculture. Depuis quelques années, la disparition massive des abeilles domestiques est un problème sérieux qui n'épargne pas la Wallonie. Ce sont les abeilles qui transportent le pollen d'une fleur à l'autre. Sans elles, de nombreuses fleurs viendraient à disparaître. La nature est tellement riche et diversifiée avec un climat variable que le miel de l'apiculteur sera toujours différent. Une très belle découverte pour nos enfants. Un grand merci au personnel de la Miellerie mobile ainsi qu'aux apiculteurs de notre commune pour cette magnifique initiative.

Pour le PCDN,
Yvonne Vannerum, Echevine en charge du PCDN

• Beau succès pour la balade « Découverte des champignons » du PCDN !

Ce dimanche 9 octobre, le PCDN organisait une balade « Découverte des champignons » dans les bois de Chevron. Malgré la perspective d'une cueillette assez maigre en raison

des conditions défavorables cet automne (sécheresse, puis froid), une trentaine de promeneurs sont au rendez-vous.

Vanessa, l'animatrice-nature du Fagotin, distribue des grilles d'identification et en explique l'utilisation : quelle est la forme du chapeau, sa couleur ? Sous le chapeau, y a-t-il des lamelles, des tubes ou des aiguillons ? Comment sont disposées les lamelles ? Quelle est la forme du pied ? Porte-t-il un anneau ou une volve ? Autant d'observations nécessaires pour identifier les spécimens.

Nous pénétrons dans les bois, le regard affûté, et bientôt les premières découvertes commencent : ici un *polypore* ou *langue de bœuf*, (il pousse sur les troncs d'arbre), là un *coprin chevelu*, (abondant cet automne), voici un *paxille enroulé*, puis un *clitopile* ou *meunier*, (ce petit champignon blanc délicat est un très bon comestible qu'il ne faut pas confondre avec le *clitocybe*, toxique), une *calocère visqueuse*, à la couleur orange vif spectaculaire...

Cette balade dans le froid matinal nous a permis de découvrir des champignons aux caractéristiques bien différentes. La récolte n'a pas été très abondante, mais un gourmet a pourtant ramené de quoi se régaler d'une bonne poêlée !



• Le PCDN de Stoumont a 5 ans !

L'occasion pour Le Collège d'inviter les membres du PCDN et tous les citoyens qui le souhaitent à fêter cet anniversaire en toute simplicité à l'ancien Château de Rahier, le 13 novembre dernier.

Au programme tout d'abord, une projection de courts-métrages du Festival du Film Nature de Namur. Le premier *Coquelicots de mémoire*, de circonstance en cette période de commémoration de l'armistice de la guerre 14-18, illustre le poème « Dans les plaines de Flandres » de John Mc Crae, ensuite *Hortense, Prête-moi tes yeux, Arbre mon ami, P'tits trous, Il était une fois dans la mare...* abordaient la biodiversité sous toutes ses formes.

Le dernier petit film, *Cauchemar psychomoteur*, a été réalisé dans le cadre d'un atelier créatif du Fagotin par un membre actif du PCDN, Dany Hermans, qui y met en scène un indélécat pollueur du bord des routes...

Et puis le moment de se régaler de délicieuses tartes « maison » a permis de discuter en toute convivialité autour des tables, réchauffés par le bon feu de bois qui ronronnait dans le poêle.

Quelques affiches, photos, articles illustraient les actions du PCDN et le groupe « Arbres et Haies remarquables » présentait la carte de l'inventaire qu'il a réalisé, arpentant les chemins et les bois de notre commune.

En partageant ce sympathique goûter, le Collège souhaitait remercier les membres du PCDN pour leur enthousiasme, leur engagement et toutes leurs actions en faveur de la biodiversité dans notre commune.

• Recensement des batraciens, appel aux bénévoles

Le groupe « Batraciens » du PCDN souhaite réaliser un recensement des grenouilles et crapauds lors de leur migration nocturne vers les étangs de reproduction à la fin de l'hiver. Cette action aidera à connaître l'état des populations de batraciens sur la commune et permettra d'engager une réflexion sur les mesures à prendre pour assurer leur sécurité lors des migrations à certains endroits critiques. Vous connaissez des lieux de passages à risques pour les grenouilles et crapauds ? Vous souhaitez consacrer un peu de temps pour le recensement ? Prenez contact avec Gaby Leyden (0495 823242 ou gabrielle.leyden@skynet.be) qui organisera une séance d'information au début du mois de février et distribuera une fiche avec les données à observer.

Marie-Françoise Perat, coordinatrice du PCDN

UNE GRAINOTHÈQUE À STOUMONT !

• Une grainothèque, c'est quoi ?

C'est une banque d'échange de graines où chacun peut déposer et prendre des semences gratuitement, librement. C'est un lieu

de partage pour faire découvrir les trésors de nos potagers, de nos jardins, adaptés à notre terroir.

C'est une invitation à l'essaimage, à la propagation de la biodiversité !

Une pratique courante autrefois...

• Quelles graines ?

Toutes ! Légumes, fleurs, fruits, plantes sauvages, plantes aromatiques, variétés anciennes, nouvelles, communes ou rares... Courges, salades, tomates, radis, persil, maïs, roquette, capucine, calendula... la liste est longue.

Tout sauf les graines hybrides F1.

• Comment ?

Après la récolte, il faut faire sécher ses graines soigneusement : dans un endroit sec et aéré, à l'ombre. Il faut ensuite les ensacher (dans l'esprit récup', fabriquez vous-même de petites enveloppes, utilisez des emballages divers...)

Notez la variété, le lieu et la date de récolte, éventuellement quelques conseils pratiques (semis, récolte), vos noms et coordonnées (facultatif).

• En pratique

La boîte sera déposée à l'entrée de la bibliothèque avec de petites enveloppes contenant des graines que des amateurs auront mises à la disposition d'autres jardiniers. La grainothèque se base sur la confiance : il faut qu'elle soit approvisionnée pour être partagée ! Elle est ouverte à toutes et tous.

Elle sera accessible pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque et de l'office du tourisme.

D'autres informations vous parviendront lorsque la grainothèque aura éclos et des livres seront mis à votre disposition à la bibliothèque pour vous aider à récolter et conserver vos semences.

Intéressés ? Alors, à vos graines !

Pour tout renseignement :
Marie-Françoise Perat, coordinatrice du PCDN
marie.francoise.perat@stoumont.be

Grainothèque

Semences à Partager

Prenez, déposez, librement
les graines qui vous plaisent



LE RATON-LAVEUR, UN ENVAHISSEUR DÉJÀ BIEN IMPLANTÉ DANS NOTRE RÉGION !

Originaire d'Amérique du Nord, ce mammifère a été introduit en Allemagne vers 1930, pour sa fourrure. Des individus échappés des élevages se sont retrouvés dans la nature, où ils ont formé des populations viables. D'autres individus, qui étaient utilisés comme «mascottes» par les soldats américains basés en Allemagne, ont également été relâchés dans la nature au moment où ces soldats ont quitté le pays.

Il y aurait actuellement entre 100.000 et un million d'individus en Allemagne (dont 20.000 sont tués chaque année pour essayer de limiter leur effectif), et l'animal est maintenant bien présent dans plusieurs pays riverains, y compris en Belgique.

C'est donc depuis la frontière Allemande qu'il est venu s'installer chez nous. Avant l'an 2000, les observations du raton-laveur chez nous étaient sporadiques, mais se sont multipliées depuis (l'animal vit jusqu'à 15 ans, avec des portées de 3 à 7 jeunes par année). Si vous aussi vous repérez un raton-laveur, vous pouvez le signaler sur le site dédié de la Région wallonne : <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes>.

Outre son «masque» noir, le meilleur moyen de l'identifier à coup sûr l'est sa queue claire qui présente une série d'anneaux noirs.

Animal nocturne, il s'installe préférentiellement dans les fonds de vallées boisés, à proximité des cours d'eau (c'est un très bon nageur), logeant sous une souche, dans le creux d'un arbre mort (il est également un excellent grimpeur), dans un terrier abandonné, ... Quand il n'a plus de place dans ces milieux (son territoire fait quelques dizaines d'hectares), il peut également s'adapter sans problème dans les zones urbanisées (parcs, cimetières, jardins privés, n'hésitant pas à rentrer dans les habitations !).

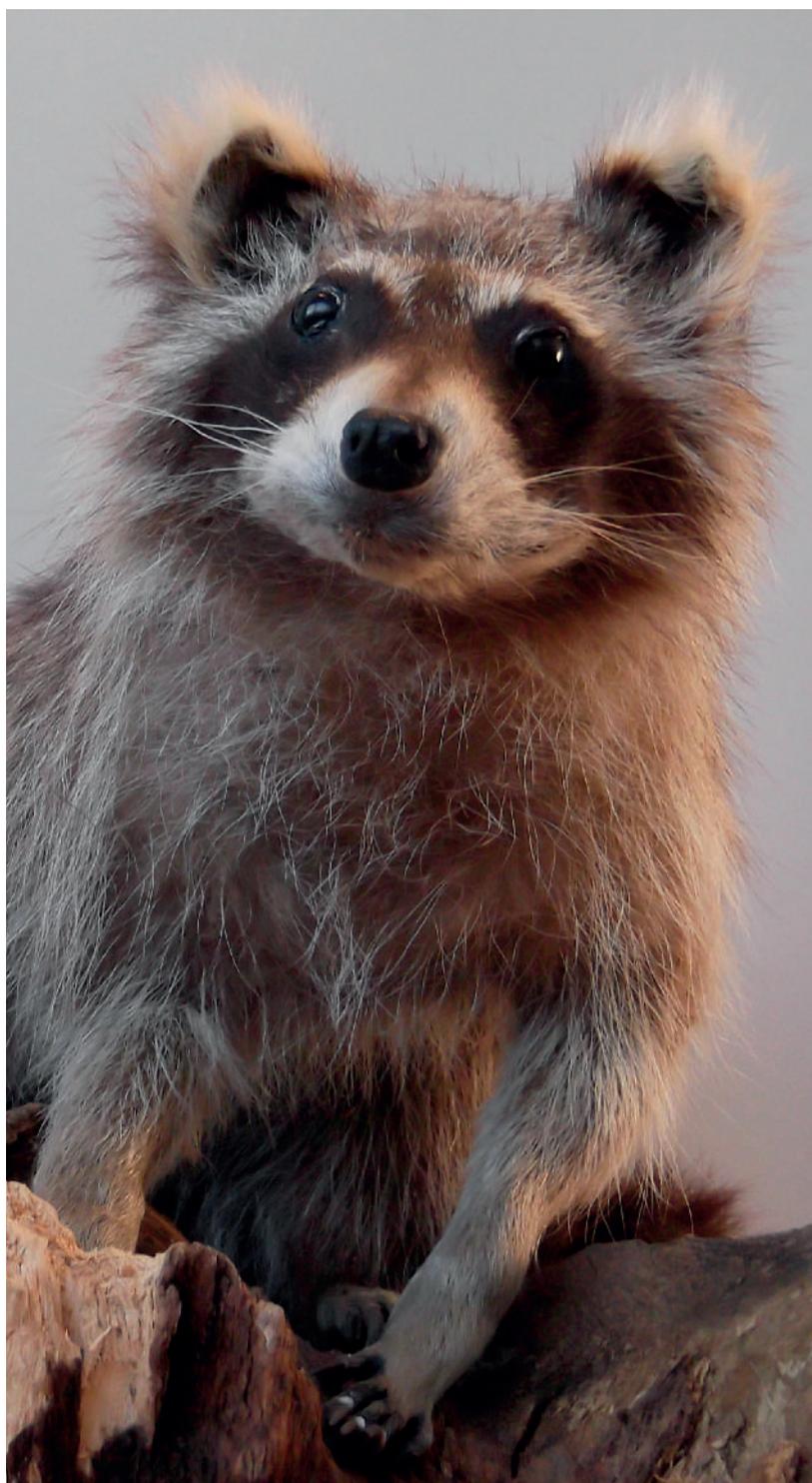
Pour se nourrir, le raton-laveur est opportuniste et apprécie un peu de tout : suivant les saisons et l'environnement, il consommera des céréales, des fruits, baies, glands, racines, batraciens, poissons, rongeurs, écrevisses, oeufs d'oiseaux, ... Il ne dédaigne pas non plus les ordures ménagères et les charognes !

Par son alimentation, il réduit le nombre de proies disponibles pour nos espèces indigènes. Il menace aussi certaines espèces aquatiques rares protégées chez nous (moules perlières, oiseaux d'eau, ...). Autre inconvénient de cet animal exotique : il est porteur de différentes maladies transmissibles à d'autres animaux, voire à l'homme (notamment la rage, la leptospirose, la tuberculose, la listériose, ...). Ces nuisances et le fort développement de sa population dans plusieurs pays expliquent pourquoi le raton laveur a été inscrit dans la première liste du nouveau Règlement européen relatif aux espèces

exotiques envahissantes (brochure explicative téléchargeable sur http://ec.europa.eu/environnement/nature/invasivealien/index_en.htm).

Au niveau de la Région Wallonne, la lutte contre le raton-laveur est régie par la Circulaire 2688 (23/01/2007): Régulation d'espèces animales non indigènes (voir <http://biodiversite.wallonie.be/fr/procyon-lotor.html?IDD=50333996&IDC=326>).

Contrat rivière Amblève/Rour



ENVIRONNEMENT



GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2017 : BLOQUEZ VOTRE AGENDA ET INSCRIVEZ-VOUS !

La commune de Stoumont participera à la 3^e édition du Grand Nettoyage de Printemps qui se déroulera les 24, 25 et 26 mars 2017 partout en Wallonie !

Mobiliser les citoyens pour **donner un coup d'éclat à leur rue, leur quartier, leur village, un parc ou un chemin de promenade** en ramassant les déchets abandonnés : **voilà l'objectif du Grand Nettoyage de Printemps !**

Familles, amis, clubs sportifs, associations locales, mouvements de jeunesse, écoles, entreprises,... Plus de **40.000** citoyens ont formé une équipe et participé au Grand Nettoyage de Printemps en avril dernier dans leur commune.

Vous souhaitez vous aussi enfiler vos gants pour votre cadre de vie? Dire adieu aux déchets sauvages qui jonchent nos espaces publics ? Constituez votre équipe et inscrivez-vous via le formulaire en ligne sur **bewapp.be** jusqu'au **15 mars 2017** à minuit. La Wallonie vous offrira un kit de nettoyage composé de gants, de gilets fluorescents et de sacs poubelles.

Cette action de sensibilisation à la propreté publique a été lancée en 2016 à l'initiative du Ministre wallon de l'Environnement et s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions de la Wallonie en faveur de la propreté publique et baptisé Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre.

Pour plus d'informations :

<http://walloniepluspropre.be>

 [facebook.com/walloniepluspropre](https://www.facebook.com/walloniepluspropre)

ÉNERGIE

VOTRE COMMUNE S'ENGAGE POUR LE CLIMAT



En décembre 2015, nous vous annonçons que votre commune s'était inscrite via la Province de Liège dans le programme Pollec II.

Les communes wallonnes inscrites bénéficient d'un soutien financier et méthodologique pour l'élaboration et la concrétisation de Plans d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) dans le cadre de leur adhésion à la **Convention des Maires**.

La commune de Stoumont vient de franchir la seconde étape. Le Conseil communal a décidé de signer la Convention des Maires ce 27 octobre 2016. La commune va réaliser un inventaire énergétique de son territoire et élaborer un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable (PAED).

Les objectifs des signataires n'est pas moindre, la commune de Stoumont vise donc pour 2030 à :

Réduire de **40% les émissions de gaz à effet de serre**,

Amener à **40% la production d'énergie renouvelable**,

Réduire de **40% sa consommation énergétique par l'amélioration de l'efficacité énergétique**.

Il va de soi que la commune ne pourra pas atteindre cet objectif sans vous. Un comité de pilotage devra être mis en place quand l'inventaire aura été réalisé pour déterminer les actions à mettre en place pour réaliser ces objectifs.

Si vous souhaitez vous être tenu au courant sur la mise en place du comité de pilotage, vous pouvez vous inscrire auprès de l'écopasseuse Mme Martine Grogard (martine.grogard@stoumont.be, 080/29 26 63 (uniquement le lundi).

Tout comme la commune, vous agissez peut-être déjà pour le climat par des petits gestes au quotidien. Le réchauffement climatique est une affaire de tous et le moindre geste compte. Vous pouvez trouver différentes initiatives sur le site www.leswallonsnemanquentpasdair.be et inscrire la vôtre. L'idée est de partager par des exemples concrets et d'encourager les nouvelles initiatives.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, ces gestes si petit soit-il suivi par un grand nombre de personnes peuvent avoir un grand impact.

La commune agit pour le climat et vous ?

Martine Grogard,
Votre écopasseuse

JOURNAL DE LA BIBLIOTHEQUE

SAINT-NICOLAS

SAINT-NICOLAS À STOUMONT

Une fois encore, la bibliothèque a sollicité Saint-Nicolas. C'est à l'école des filles dans le village de Stoumont que les enfants sages ont été invités ce samedi 10 décembre 2016 pour accueillir notre conteuse Chantal Devillez. Pendant une heure, les enfants ainsi que les parents présents ont écouté et repris en chœur la chanson du grand cerf, de pirouette ou encore une belle comptine telle que « *dans le salon il y a des bonbons, dans la cuisine des mandarines* »...

Mais très vite, le grand saint attiré par les chants des enfants est venu nous rejoindre. Quelques mots gentils pour certains, une accolade pour d'autres, c'est les bras chargés de friandises et de magnifiques cadeaux que Saint-Nicolas est venu. Tous les enfants sont repartis les yeux pleins d'étoiles. Un grand merci à l'Administration communale pour sa participation mais aussi à Nicole Bonmariage notre bibliothécaire pour l'organisation de cette belle matinée.

Yvonne Vannerum

PETIT POILU

PETIT POILU

Début octobre, les petits de maternelle ainsi que les enfants de première et deuxième années se sont déplacés à Trois-Ponts pour découvrir l'exposition du "Petit Poilu". Mais de quoi s'agit-il? Ce sont des bandes dessinées sans texte de Céline Fraipont et Pierre Bailly, auteurs et illustrateurs liégeois. Les enfants ont découvert des livres drôles, tendres et colorés.

Des jeux interactifs étaient proposés par les animatrices de la bibliothèque. Un petit concours a été lancé. Les enfants

sont invités à imaginer et à compléter quelques cases d'une bande dessinée commencée par Pierre Bailly et à terminer de les dessiner. Les enfants laissent place à l'imagination, aux couleurs. Voici une belle façon de faire découvrir les livres ainsi que de donner l'envie de lire ou écrire. Une belle initiative de notre réseau des bibliothèques.

Yvonne Vannerum

Echevine en charge de la Jeunesse et de la Bibliothèque

BIBLIOBUS



Le passage du bibliobus sur notre commune en 2017 se fera :

- ▶ Et le 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois dans les villages de :
 - La Gleize (école communale) de 13h30 à 14h10 (horaire de vacances : pas de passage)
 - Roanne (Roanne 27) de 14h20 à 14h30 (horaire de vacances : de 10h45 à 11h00)
 - Moulin du Ruy (école communale) de 14h35 à 15h (horaire de vacances : de 11h10 à 11h40)
 - Ruy (Ruy 45) de 15h05 à 15h15 (horaire de vacances : de 11h50 à 12h00)

- ▶ Le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi de chaque mois dans les villages de :

- Rahier (école communale) de 11h40 à 12h10
- Chevron (école Sainte Thérèse) de 13h40 à 14h50

Attention, il n'y aura pas de passage pendant les congés scolaires.

Yvonne Vannerum

Echevine en charge de la Bibliothèque

REMISE DES CEB LE 27 JUIN 2016

Discours prononcé par Yvonne Vannerum, Echevine de l'Enseignement

Ce soir vous êtes des stars. C'est un moment important dans votre vie. Vous venez de passer votre certificat d'études de base et vous l'avez réussi. Nous vous en félicitons.

Vous avez travaillé sérieusement avec vos enseignants qui vous ont suivi jours après jours pour vous conduire à ce beau résultat. Ils vous ont fait grandir tout en vous transmettant tout leur savoir. Nous remercions vos enseignants, vous leur

devez en partie votre réussite. Vous avez passé ensemble des moments heureux, des moments de partage. Maintenant un grand changement vous attend. Une nouvelle aventure. Une nouvelle école, des professeurs différents, de nouvelles matières, de nouveaux amis.

C'est avec joie que ce soir nous sommes avec vous, avec vos parents et vos enseignants pour vous fêter.

Au nom de l'Administration communale, nous allons vous remettre un petit cadeau pour immortaliser ce moment. Nous vous souhaitons bon vol dans votre nouvelle vie d'ados.

Yvonne Vannerum



DES NOUVELLES DES ÉCOLES

L'ÉCOLE COMMUNALE DE RAHIER

Le coin des maternelles

► La rentrée des classes



► Le Petit Poilu

Lundi 10 octobre nous avons découvert la superbe BD du Petit Poilu autour de jeux interactifs, à la bibliothèque de Trois-Ponts.

Nous avons participé au concours organisé en cette occasion et nous avons gagné le 1^{er} prix des plus beaux dessins.

En petite délégation nous nous sommes rendus à la bibliothèque de Stavelot pour recevoir notre prix : une BD ainsi que la peluche du Petit Poilu.



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES



► Halloween à l'école :

Cette semaine, les préparatifs vont bon train : chapeau de sorcière, soupe de potiron et popcorns pour préparer la fête de ce vendredi.

La musique était au rendez-vous pour la danse des sorciers et sorcières.

Hahaha!!!



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

Journée Technikid's

Les élèves de 5^e et 6^e primaires de l'école de Rahier sont allés à une journée technique à Technifutur à Seraing. La journée était partagée entre deux ateliers : la programmation de robots Légo et la découpe au plasma d'une plaque de métal ainsi que l'usinage d'une pièce métallique.

Superbe journée très intéressante où les élèves ont découvert des techniques particulières nécessitant des règles de sécurité très strictes !



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

ÉCOLE COMMUNALE DE LA GLEIZE

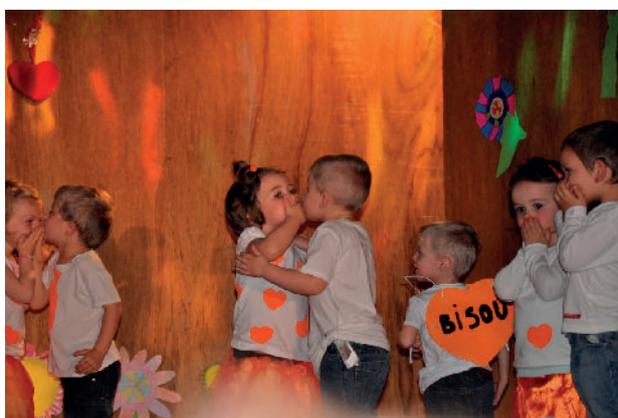
Le spectacle de la Saint-Nicolas à l'école de La Gleize !

C'est ce vendredi 2 décembre que les élèves de l'école de La Gleize ont fêté la Saint-Nicolas. Ils avaient préparé pour l'occasion un spectacle haut en couleurs.



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES



Après deux heures de danses, de sketches, de chants, dans une chaleur torride, la soirée pouvait continuer au bar au grand soulagement de certains.

Pour terminer cette belle soirée, saint Nicolas récompensait tous les enfants du village.

JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

ÉCOLE COMMUNALE DE MOULIN DU RUY

Les élèves de 3-4-5-6 ont eu la chance de visiter la caserne des pompiers de Stavelot.



Et si on se mettait dans la peau d'un suspect... (prise d'empreinte, enfermement dans une cellule...)



Superbe visite du commissariat de Malmedy.



Une deux, une deux... On court pour la forme et parfois, on monte sur le podium.



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

Saint Nicolas pour les petits et les grands .



Remise du CEB. Belle récompense !



Terminons en beauté et dans la bonne humeur.



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

L'ÉCOLE SAINT-RAPHAËL DE STOUMONT

Les enfants de maternelle en classe de ferme

Comme chaque année, les élèves de Madame Marie-Anne ont passé deux jours à la ferme : fabrication de beurre, traite des vaches, nourrissage des veaux et cochons, ...

De quoi découvrir la vie à la ferme!



Les petits découvrent les dinosaures...

Pendant plusieurs semaines, les petits ont travaillé autour du thème des dinosaures avec, comme apogée, une comédie musicale sur ce thème au spectacle de l'école. Une partie des enfants de maternelle s'est rendue à Coo pour y découvrir les statues du parc.



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES

Projet «Jus de pomme»

Comme chaque année, les enfants de maternelle present du jus de pomme pour récolter de l'argent pour les différentes activités de l'année. Ils sont allés récolter les pommes des arbres du domaine autour de l'école.



Visite de l'exposition «Petit Poilu» à Trois-Ponts

Les plus jeunes de l'école primaire sont partis à la découverte de l'univers de la bande dessinée «Petit Poilu» et de son héros.



JOURNAL DE LA JEUNESSE

DES NOUVELLES DES ÉCOLES



Le Techni Truck à l'école...

Le Techni Truck de la Province de Liège a fait étape sur le parking de notre école : les plus grands de primaire y ont pris place pour fabriquer une puce électronique semblable à celles présentes dans les brassards lumineux.

DES NOUVELLES DE L'ATL

L'Accueil Temps Libre (ATL) organise des activités, des animations, des stages pour les enfants pendant leurs temps libres.

Les accueillantes ATL sont formées pour offrir un encadrement de qualité à vos enfants avant et après l'école. Elles vous accueillent dès 7h30 lorsque vous déposez votre enfant à l'école et vous attendront jusqu'à 17h30 quand vous reprendrez votre petit écolier après votre journée de travail. Ce sont elles encore qui veilleront à ce que la récréation et le repas de midi se passent bien. Et à diverses occasions, elles soutiennent les enseignants (remplacement d'une malade, accompagnement d'une excursion, aide des plus petits...) La vie sans elles serait bien plus stressante pour les parents et les enseignants ! Merci à Andrée Geron, Nadine Missotten, Lucienne Boutet, Nadine Michel, Lucette Denis, Cathy Lhoir, Marie Remacle et Alisson Garsou.

Tous les mercredis après-midi, de nouvelles activités sont proposées aux enfants de 3 à 12 ans avec l'équipe d'animation : Allison Garsou et Cathy Lhoir accompagnées d'Anne Lejeune (coordinatrice): des jeux d'extérieur ou des jeux de société, de la cuisine, des promenades nature, des courses relais, des ateliers créatifs ou des bricolages pour amuser les petits comme les grands !

Le programme complet a été distribué à l'école mais vous pouvez toujours le redemander à Anne Lejeune !

Cet été, pendant les vacances, la plaine de vacances a rencontré un vif succès avec la même équipe d'animation : Allison, Cathy et Anne (coordinatrice de la plaine). Près d'une centaine d'enfants de la commune et des environs se sont retrouvés pour partager ces moments de détente et de plaisir... avec des fous-rire et des souvenirs inoubliables !

De nombreux stages ont été organisés par les ASBL et clubs toutes les semaines de juillet et août : Les stages « Nature » au Fagotin et les stages d'équitation au Val de Lienne. Ensuite, les stages « Multisport et créativité » avec Bouge & Fun ; les stages « tennis et multisport » au TC La Gleize ; les stages de cuisine chez Vivacook ; les stages de rencontre autour du cheval avec l'AutrEmoi. Une belle diversité de thèmes et un encadrement pédagogique de qualité permettent d'y « abandonner » vos enfants en toute confiance. Le Fagotin et le Val de Lienne accueillent les enfants en stage à chaque congé scolaire, n'hésitez pas à essayer et si l'inscription est un peu couteuse, n'oubliez pas que la commune aide les familles à concurrence de 25€ par stage et par enfant (1 « bon de 25€ » par enfant de moins de 12 ans pour un stage de 5 jours dans chaque ASBL reconnue par la CCA (Commission communale de l'Accueil).

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Anne LEJEUNE, coordinatrice ATL (0471 88 00 51 ou anne.lejeune@stoumont.be) ou consultez le site Internet de la commune (rubrique ATL).



JOURNAL DE LA JEUNESSE

ATL



LE 07 AOÛT, L'ASBL SOCIÉTÉ FLÈCHE ARDENNAISE ET LE COMITÉ DU WÉRIHAY ONT FÊTÉ LA 50^{ème} ÉDITION DE LA CLASSIQUE CYCLISTE POUR JUNIORS "AUBEL-THIMISTER-LA GLEIZE", LORS DE LA 4^{ème} ET DERNIÈRE ÉTAPE

Les quelques mots prononcés par notre Bourgmestre lors de la réception officielle en la salle « Echo des Campagnes », en présence de Gérard Grégoire et d'Yvonne Vannerum, Echevine des sports.

Mesdames, Messieurs,

La Gleize, une étape ardennaise en ligne de 111 km !

Après le Syndicat d'Initiatives en 2006, la Confrérie des Magneûs d'Makèye en 2015, c'est aujourd'hui au tour de la Classique Cycliste dénommée à l'origine « Liège-La Gleize » de fêter sa cinquantième édition !

Une belle preuve qu'à La Gleize, les associations, et les projets qu'elles portent, traversent le temps, participant ainsi à la notoriété de notre belle commune !

L'histoire de cette classique est singulière et je laisserai le soin à notre ami Gérard de vous en retracer les grandes étapes.

Notre Echevine des Sports, Yvonne Vannerum, s'associe à moi pour remercier et féliciter Marcel, Yvon et tous les membres du Comité du Wérihay ainsi que Maurice Pirard et tous les membres de la Société Flèche Ardennaise.



Vous féliciter et vous remercier d'avoir cru et porté ce beau projet avec pugnacité et ce, malgré tous les aléas rencontrés que ce soit au niveau budgétaire, organisationnel ou autre.

En effet, en organisant des épreuves telles cette classique pour Juniors internationaux (épreuve belge de la Coupe Continentale UCI), vous permettez à un grand nombre de jeunes de s'épanouir au travers du sport, participant ainsi à une saine émulation et à l'avènement de vocations !

Cette 50^{ème} édition ne doit donc pas être considérée comme un aboutissement en soi mais comme un encouragement à poursuivre dans cette voie !

Je terminerai en félicitant tous ces juniors participants ainsi que leur famille pour cet investissement de tous les instants et pour tous les sacrifices nécessaires à la pratique de ce sport tellement exigeant !

Le soleil est avec nous ! Joyeux anniversaire et bel après-midi à toutes et tous !

Merci pour votre attention.

Didier Gilkinet

MÉMORIAL VAN DAMME

MÉMORIAL VAN DAMME

Le 9 septembre 2016, dix-huit jeunes de notre commune avaient été sélectionnés pour participer à notre sortie sportive de l'année: le mémorial Van Damme.

Un mémorial inoubliable. Sur la piste, un défilé d'athlètes médaillés des derniers jeux olympiques. D'entrée de jeu, un hommage soutenu à Nafissatou Thiam la reine des jeux de Rio. Un énorme moment également lorsqu' Olivia Borlée, Hanna Marien, Elodie Ouedraogo et Kim Gevaert, ont enfin reçu une médaille d'or huit ans après l'avoir gagnée. Les frères Borlée

très attendus du public étaient bien présents. Tout le stade (y compris le Roi Philippe et la Reine Mathilde) ont applaudi à tout rompre. La soirée s'est terminée par un petit concert suivi d'un magnifique feu d'artifices. Le retour s'est déroulé dans le calme, nos jeunes en ont profité pour créer des liens avec les jeunes de Trois-Ponts avec qui nous partageons le voyage. Nous espérons encore pouvoir organiser une telle journée l'année prochaine.

Yvonne Vannerum
Echevine des Sports

GREG VAN AVERMAET, LE 1ER CITOYEN D'HONNEUR DE LA COMMUNE DE STOUMONT !



Discours prononcés par le Bourgmestre et l'Echevine des Sports

Le 18 novembre, l'Administration Communale de Stoumont a organisé une réception en l'honneur du champion olympique de cyclisme sur route, GREG VAN AVERMAET !

Victime d'une chute quelques jours auparavant, c'est plâtré mais avec le sourire que Greg s'est présenté dans le magnifique cadre que représente le Château de Froidcour.

Près de 500 personnes se sont déplacées pour applaudir et honorer le champion, médaillé d'or à Rio, le 06 août 2016.

Une réception placée sous le signe de la simplicité et de la convivialité, telles qu'elles correspondent le mieux à notre identité !

Entourés des membres du Collège Communal et de notre Directrice Générale, notre Bourgmestre et notre Echevine des Sports se sont adressés à Greg, en ces termes :

Greg,

Mesdames, Messieurs, les enfants, chers vous tous,

Au nom de l'Administration Communale, des membres du Collège et du Conseil présents, je voudrais chaleureusement vous remercier d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation. Nous sommes fiers d'être Stoumontois !

Comment va la cheville, Greg ? Tu nous as fait peur... !

L'exploit qui nous rassemble ce soir n'est pas anodin. Ce sacre olympique au travers d'une médaille d'or représente certainement pour toi un des plus beaux jours de ta vie de sportif de haut niveau.

Mais sais-tu que tu bénéficies d'un véritable capital sympathie auprès des Stoumontois ? Faites du bruit... !

Dès le lendemain de cette magnifique victoire, ils ont été nombreux à se manifester auprès du Collège, qui par Gsm, qui par téléphone, qui par courrier électronique... : y-aura-t-il une fête en l'honneur de Greg ?

Bien évidemment ! Mais pas n'importe laquelle ... !

Une cérémonie qui te ressemble Greg, simple, chaleureuse, conviviale, bref une cérémonie à ton image, à notre image !

Dans ce contexte, je vais laisser le soin à notre Echevine des Sports, Yvonne Vannerum, de t'adresser ces quelques mots :

Au nom de l'Administration communale et des membres représentant le Collège ici présents, je suis particulièrement heureuse de vous accueillir Greg Van Avermaet aujourd'hui au château de Froidcour, pour fêter ensemble votre superbe victoire aux JO de Rio.

Cette victoire correspond bien à votre devise choisie pour votre compte Twitter: «Travailler dur en silence, laisser le succès parler.»

En effet, vous travaillez sans ménagement. Vous êtes une valeur sûre du cyclisme mondial depuis trois saisons et on peut le dire, vous avez débuté 2016 sur les chapeaux de roue en remportant le Nieuwsblad puis surtout Tirreno-Adriatico et aussi la 5ème étape à Lorian lors du tour de France, vous avez été leader du tour et avez endossé le maillot jaune pendant 3 jours.

C'est concentré, avec persévérance sans relâche et avec une force de conviction réaliste, que vous avez pu devenir champion olympique.

Vous faites clairement l'unanimité et vous avez de nombreux supporters noir jaune rouge derrière vous.

Vous êtes autant respecté sportivement qu'apprécié humainement. D'une pudeur toujours de bon ton, vous êtes souvent accessible et disponible. Valeurs que vous véhiculez dans votre famille. Famille pour laquelle le sport est une véritable religion (trois générations de cyclistes avec deux papys ex-pros, un papa qui a pris part au JO de Moscou, une maman championne d'athlétisme, une sœur adepte de vélo, course à pied, athlétisme et une compagne professeur d'éducation physique...).

Etonnamment, malgré les origines cyclistes évidentes, vous avez d'abord porté votre dévolu sur le football et étiez gardien de but à Beveren. Vous avez ensuite abandonné le football pour vous mettre au cyclisme, le plus collectif des sports individuels. Et vous avez bien fait, le succès a parlé.

Pour l'anecdote, vos beaux résultats seraient également le mérite de votre maman. Lors d'un nouvel an chez Lorenzo, cette dernière vous a dit que si vous dansiez avec elle, vous feriez certainement une bonne saison. Et cela a marché. J'ai plusieurs attentes pour l'avenir, alors si je pouvais réaliser quelques pas de danse avec votre maman !

Au nom de l'Administration communale de Stoumont, nous tenons à vous féliciter pour votre belle année sportive passée, votre victoire qui a fait vibrer notre pays et vous encourager pour celles à venir. Je terminerai en citant Pierre de Coubertin : "Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre."

Ce titre olympique représente une belle opportunité pour le Collège Communal d'honorer tes mérites.

En effet, au-delà de l'exemple que tu représentes pour les jeunes au travers de la pratique d'un sport tellement exigeant, tu te positionnes en tant que véritable ambassadeur de notre belle commune, à laquelle tu n'hésites jamais de souligner ton réel attachement !

Ainsi, à l'aube du 40ème anniversaire de notre commune après fusion, permets-nous de te remettre et ce, pour la première fois à Stoumont, ce titre de CITOYEN D'HONNEUR !

SPORTS

GREG VAN AVERMAET

Par ailleurs, nous souhaitons également nous associer à ce moment de bonheur particulier mais de manière un peu plus originale et ... locale !

Nous t'invitons à découvrir ce petit présent que te remet Yvonne... . Ce dessin original a été croqué par Olivier Pirnay (Ollustrateur) habitant Moulin du Ruy.

Toutes nos félicitations à toi Greg !

Mais, si tu as pu atteindre une telle performance, c'est également grâce à l'inconditionnel soutien de ta compagne, Ellen.

Permetts de saisir cette opportunité pour la fleurir également !

Enfin, avant de lever un verre à ta santé, je souhaiterais, au nom du Collège, remercier :

Madame et Monsieur François de Harenne pour nous avoir ouvert spontanément les portes de ce magnifique Château de Froidcour

Les membres du personnel employés et ouvriers pour leur engagement spontané (en particulier Odile Troch et Dominique Pierlot pour la coordination)



Les bénévoles qui nous accompagnent ce soir

La Confrérie des Magneûs d'Makèye de La Gleize, qui, toujours, répond présente pour rehausser nos manifestations (merci à toi Roland et à toute ton équipe)

Rik Verbrugghe, manager sportif et Lorenzo Van Eyken, du Vert de Pommier, dans leur rôle de facilitateurs

Mes collègues du Collège (en particulier Philippe pour la coordination générale)

Lili-Anne Conrard-Bontems pour l'encadrement et Ollustrateur pour son magnifique travail

Merci pour ta présence Greg et nous te souhaitons plein succès pour un prochain ... 'Paris-Roubaix' !

A ta santé !

Didier Gilkinet
Bourgmestre



RALLYES

RALLYES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Deux rallyes sont programmés sur notre territoire dans le courant du 1^{er} trimestre 2017, à savoir :

- ▶ Les « **Legend Boucles de Bastogne** », le samedi 18 février

Itinéraire : Place de Chevron, Chession, La Lienne, Xhierfomont, Meuville, Rahier

- ▶ Le « **Spa Rally** », le vendredi 17 et le samedi 18 mars
- Itinéraire du vendredi 17 : Ruy, côte du Rosier

Itinéraire du samedi 18 : La Lienne, Xhierfomont, Meuville

Seuls ces deux rallyes sont autorisés sur le territoire de la commune de Stoumont.

De plus amples informations paraîtront en temps opportun dans le Vlan et seront distribuées aux riverains par les sociétés organisatrices.

La coordination de ces événements est concertée avec la Zone de Police de Stavelot-Malmedy.

Didier Gilkinet
Bourgmestre

VOYAGE DE FIN D'ANNÉE

Cette année, le départ était fixé le 2 décembre dès l'aube devant l'Administration communale. Notre destination était l'Alsace. Bien que ce soit la deuxième fois, notre choix de villages était différent. Le premier jour, c'est sur le marché de Noël d'Obernai que nous avons passé quelques bons moments et qu'une surprise nous attendait, un bon petit verre de vin chaud nous était offert dans un magnifique verre souvenir. Nous avons pu découvrir une autre spécialité, le pain d'épices. En effet, à Gertwiller, la maison du pain d'épices nous a dévoilé tous les secrets de la fabrication. Une bonne nuit de repos et nous avons repris le car en direction de Lapoutroie. Là, nous avons admiré la fabrication du fromage. Un moment bien ludique suivit d'une dégustation. Ensuite, direction Riquewihr, ville charmante où régnaient la magie et la féerie de Noël. Nous avons terminé la journée à Ribeauvillé. Un marché particulier, un marché médiéval particulièrement original et réussi. Gueux, manants, danseurs, baladins, tous étaient présents pour nous accueillir. Mais la fatigue nous a vite rattrapés donc retour à l'hôtel. Dimanche matin, départ pour le Royal Palace à Kirrwiller. Après un succulent repas en musique, cerise sur le gâteau, un spectacle flamboyant. Du glamour, des plumes, des strass, qui rendent ce music-hall digne des plus grands spectacles. Il était temps de reprendre la route car notre week-end touchait à sa fin mais ne nous a certainement pas laissés sur notre faim.

A l'année prochaine pour une destination inconnue à ce jour. Vos suggestions sont les bienvenues.

Yvonne Vannerum



ETAT CIVIL

NOCES D'OR

LE 24 JUIN 2016, ROSELINE ET JEAN-PIERRE LAMBERT-DUMONT ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR EN LA SALLE DES MARIAGES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Au nom de l'Administration communale et des membres du Collège, nous sommes heureux de vous accueillir en cette salle des mariages de notre maison commune.

Aujourd'hui, une nouvelle page du livre de votre vie commune se laisse écrire. Mais cette fois, c'est une page en or car effectivement elle retrace 50 ans de vie partagée à deux. Parcourons ensemble quelques feuillets du passé.

Roseline, c'est à Gesves que vous avez vu le jour en janvier 1945. C'est à Ciney que la famille avait élu domicile et plus tard, suite à un déménagement, vous avez grandi dans le village de Laloux qui se trouve dans l'entité de Rochefort. Fille d'instituteur, vous êtes la troisième d'une fratrie de cinq enfants. Un garçon né en 35, une fille en 39, vous en 45, une fille en 47 et la dernière en 49. C'est à l'école normale d'Andenne que vous avez poursuivi vos études. Et de retour dans le village de Laloux, vous y travaillez comme institutrice.

En 1962, première rencontre avec Jean-Pierre, qui étudie à Louvain. Et suite logique, en 1966, il y a cinquante ans, votre mariage est célébré. Vous vous installez à Theux pendant trois années, pour ensuite venir définitivement vous installer à Stoumont. Dès la venue de votre premier enfant, vous avez arrêté de travailler comme institutrice afin de faire une pause pour vous occuper de votre famille. Il faut dire qu'elle s'est vite agrandie. Après Valérie, ont suivi Catherine Pierre-Etienne et Delphine. Mais très vite, le besoin de retravailler à l'extérieur se fait sentir. C'est donc à Stoumont que vous reprenez le chemin de l'école pour donner des cours de religion. Ce qui vous a particulièrement plu car vous avez continué et terminé votre carrière professionnelle comme professeur de religion à Comblain-au-Pont.

Jean-Pierre, vous êtes né en 1941 à Stoumont et déjà de manière particulière, sur la table de la cuisine ! Tout comme vos frères et votre sœur d'ailleurs. La fratrie se compose d'une fille et de

trois garçons. Votre enfance, vous l'avez vécue dans la cave à charbons chez vos grands-parents. En effet, c'était l'offensive et il était nécessaire de se protéger en se cachant. Après avoir suivi vos primaires à Stoumont, c'est à l'école normale de Theux que vous poursuivez vos études pour terminer à l'université de Louvain en éducation physique et simultanément la kiné. Si c'est à Saint-François-Xavier que vous avez commencé votre carrière, c'est à Saint-Roch Theux que vous y mettez fin après 40 ans.

Votre mariage fut célébré le 06 juillet 1966. De votre amour, la famille s'est agrandie avec l'arrivée de quatre enfants. Aujourd'hui, c'est aussi neuf petits-enfants qui vous comblent de bonheur.

Vous Roseline, vous avez géré la famille, la maison, le potager tel un chef d'orchestre. Et, pour souffler un peu, c'est à la chorale que vous vous réfugiez. Mais cela n'était pas de tout repos car la chorale s'est souvent déplacée, à Bruxelles, à Vienne...elle a même été aperçue à la télévision lors d'une retransmission de la messe de Dieupart.

Vous Jean-Pierre, votre passion est le voyage. Pas moins de 117 voyages à votre actif, pour faire découvrir aux étudiants l'Amérique latine, l'Europe, de Saint-Jacques de Compostelle à Saint Pétersbourg ... La Grèce et la Sicile lors de voyages culturels, La Suède en outre lors de vos nombreux voyages pour les sports d'hiver, les pays de l'Est avec le groupe de folklore... Pendant la majorité des voyages, c'est Roseline qui gardait les enfants. Mais rapidement, les filles ont accompagné papa pour gérer l'intendance. Jean-Pierre, vous vous êtes également passionné pour l'histoire. Vous avez d'ailleurs une collection de cartes postales anciennes ainsi que de nombreuses photos. Vous avez également passé de nombreuses heures au tri des archives de notre commune.

Vous adoré les voyages et le sport mais aujourd'hui tous les deux ans, c'est à 19 personnes (enfants, parents et grands-parents) que vous partez aux sports d'hiver. Je souligne également que si vous avez été tous les deux dans l'enseignement, vous avez aussi transmis l'amour du métier à trois de vos enfants ? Le quatrième ayant attrapé un autre virus, celui de l'informaticien.

Je tourne une page de votre livre et ouvre un nouveau chapitre symbolisé par ce beau carnet, celui des nocés d'Or !

Yvonne Vannerum
Echevine des Aïnés

UNE STOUMONTOISE À L'EUROSKILLS

Depuis quelques années, la valeur de l'enseignement technique et professionnel est valorisée grâce à l'organisation Worldskills, le Mondial des métiers. Il s'agit véritablement des jeux olympiques des métiers manuels dans presque tous les secteurs. En 2016, l'Euroskills, son équivalent européen, s'est tenu en Suède à Göteborg, du 1^{er} au 3 décembre, où plus de 500 jeunes de moins de 25 ans ont concouru pendant 3 jours pour tenter de gravir la plus haute marche du podium et devenir le meilleur dans leur métier au niveau européen.

La « Belgian Team 2016 » était composée de 20 garçons et 5 filles ; des jeunes motivés qui, après avoir passé le cap des pré-sélections organisées dans divers centres de formation, ont pris part aux Startech's Days 2016, le Championnat belge des Métiers, et ont fait partie du top 3 de leur épreuve. Ils ont ensuite bénéficié d'une formation technique intensive et de haut niveau durant quelques jours.

Parmi ces 25 jeunes, une perle stoumontoise : Barbara Renkens. Cette jeune gleizoise de 24 ans suit une formation de « réceptionniste - directeur d'hôtel » au Centre IFAPME Liège-Huy-Waremme. Après 3 jours de compétition à Göteborg, cette dernière s'est vue décerner une médaille d'excellence, une belle reconnaissance annonciatrice d'un avenir prometteur...

Toutes nos félicitations à Barbara à qui nous souhaitons plein succès dans son projet professionnel !



Portrait de Barbara

C'est pendant un stage effectué dans un hôtel à l'île Maurice, que Barbara, alors étudiante en tourisme, se laisse surprendre par l'hôtellerie. Fraîchement diplômée, elle reprend une formation « Direction d'hôtel » à l'IFAPME.

« L'IFAPME, c'est génial ; c'est une super passerelle ». L'alternance entre les cours théoriques et la pratique qu'elle exerce au Crowne Plaza, le seul 5 étoiles de Liège, lui offre la formation rêvée : « J'ai un avantage par rapport aux autres car je suis en stage tous les jours depuis deux ans. »

Les Startech's Days, c'était pour l'expérience : « c'était plus stressant que ce que je ne le pensais et le fait qu'il y ait les jurys autour de moi qui me notent, ça m'a déstabilisée. »

Fière de représenter la Belgique, Barbara va devoir mettre les bouchées doubles tant le niveau est élevé à EuroSkills. « C'est motivant. Je vais faire le maximum et viser la médaille d'or ».

Personnellement et professionnellement elle le sait, le processus mis en place par WorldSkills Belgium ne peut que lui permettre d'avancer : « ça va encore me donner plus de hargne pour aller plus loin. Je me dis que je vaudrais quand même quelque chose, et au niveau professionnel, ça va m'aider ».

Barbara se sent soutenue par son employeur et par l'IFAPME qui lui aménage son emploi du temps pour sa formation. « C'est essentiel ! »

« Mes parents m'encouragent beaucoup. Ils sont à 300% avec moi. J'espère que les parents des autres candidats sont pareils parce que c'est vraiment chouette de voir la reconnaissance dans leurs yeux. »

Elle qui se destine à l'hôtellerie de standing souhaiterait ouvrir un petit établissement haut de gamme avec quelques chambres, un service de qualité et des espaces de détente loin du business des grands hôtels. Ce qu'elle aime dans le métier, c'est la relation avec le client et la diversité. Ne surtout pas stagner : un an maximum au desk d'accueil, puis elle se verrait bien approcher le « Front Office Manager » (gestion d'équipe et « Revenue Manager » (techniques de vente).

Passer par tous les échelons pour atteindre l'excellence.



Site d'Exception

Administration communale de Stoumont

Adresse: Route de l'Ambève 41 - 4987 STOUMONT
 Téléphone: 080/29.26.50 Fax: 080/29.26.69
 Site Internet: www.stoumont.be
 E-mail: administration.communale@stoumont.be

Collège communal

Didier GILKINET <i>Bourgmestre</i>	Moulin du Ruy 87 080/78.51.52	0474/97.82.33	Etat civil - Sécurité - Personnel - Urbanisme - Aménagement du Territoire - Mobilité - Communication - Jumelage. didier.gilkinet@stoumont.be
Philippe GOFFIN <i>1^{er} échevin</i>	Rahier 52 080/78.54.56	0472/65.63.01	Travaux - Production et distribution de l'eau - Agriculture - Patrimoine Forestier - Développement Rural - Cimetières. philippe.goffin@stoumont.be
Yvonne PETRE-VANNERUM <i>2^e échevine</i>	Moulin du Ruy 22 080/78.50.54	0473/58.89.03	Enseignement - Accueil Extra-scolaire - Petite Enfance et Jeunesse - Aînés - Santé - Bibliothèque - Sports et Loisirs - Développement de la nature - Energies et Environnement. yvonne.vannerum@stoumont.be
Marie MONVILLE <i>3^e échevine</i>	Chauveheid, 33	0497/15.10.82	Finances - Patrimoine - Tourisme - Emploi et Egalité des chances - Affaires économiques - Culture et Vie associative - Cultes. marie.monville@stoumont.be
Albert ANDRE <i>Président CPAS</i>	Route de Spa, 47	0495/11.36.88	CPAS - Echevinats du Logement et des Affaires sociales. albert.andre@stoumont.be

Conseil communal

Conseil de l'Action Sociale

Didier GILKINET (VE), <i>Président</i>	Moulin du Ruy 87	080/78.51.52	Albert ANDRE (VE), <i>Président</i>	Route de Spa 47	0495/11.36.88
Dominique GELIN, <i>Directrice générale</i>		080/29.26.60	Valérie SIMON, <i>Directrice générale CPAS</i>		080/29.26.85
Membres du Collège communal :			Conseillers CPAS:		
Philippe GOFFIN (VE)	Rahier 52	080/78.54.56	Marianne MARTINY (VE)	La Gleize, 54	0472/59.21.84
Yvonne PETRE-VANNERUM (VE)	Moulin du Ruy 22	080/78.50.54	Bernadette ABRAS (VE)	Roua 10	080/78.51.61
Marie MONVILLE (VE)	Chauveheid 33	0497/15.10.82	Joëlle MARECHAL (VE)	Rue de l'église, 35	080/78.58.40
Albert ANDRE (VE)	Route de Spa 47	0495/11.36.88	Eric DECHAMP (VE)	Rte de l'Ambève, 42	080/75.12.80
Conseillers communaux:			Catherine COLINET (SD)	Heilrimont, 9	080/78.63.86
José DUPONT (SD)	Rahier 109	0475/36.71.97	Rik GOYENS (SD)	Neuville 44	086/43.34.01
Gaëtan DEPIERREUX (SD)	Heilrimont 17	0476/53.02.53	Jeannine LEFEBVRE (SD)	Meuville, 17	080/78.51.63
Jacqueline DEWEZ (SD)	Hasoumont 3	0495/79.82.72	Pol PIRON (SD)	Rte de l'Ambève, 47	080/78.60.91
Cécile GILLEMAN (SD)	Cheneux 8	0494/46.90.77	VE: Liste Vivre ensemble		
Samuel BEAUVOIS (SD)	Xhierfomont 52	0497/76.65.33	SD: Liste Stoumont Demain		
Daniel LAMBOTTE (SD)	Chauveheid 87	0495/15.09.64	NB : E-mail des Conseillers Communaux et CPAS :		
Marylène LAFFINEUR (VE)	Hasoumont 53	0496/92.23.30	prenom.nom@stoumont.be		
Bernadette ABRAS (VE)	Roua 10	080/78.51.61			

Services communaux

Route de l'Ambève 41

Route de l'Ambève 45

Directrice générale	Dominique GELIN	080/29.26.60	dominique.gelin@stoumont.be	Office du Tourisme Tél: 080/29.26.80 Fax : 080/29.26.81 office.tourisme@stoumont.be
Assistant Directrice générale - Informatique	Sébastien PONCIN	080/29.26.65	sebastien.poncin@stoumont.be	
Accueil - Population - Permis de cond.	Colette GOFFIN	080/29.26.50	colette.goffin@stoumont.be	
Agent constatateur	Abdenbi FAKHAKH	080/29.26.51 0472/19.13.81	abdenbi.fakhakh@stoumont.be	
Etat civil - Cimetières	Patricia CREMER	080/29.26.52	patricia.cremer@stoumont.be	Recette régionale Jordan Halin 080/29.26.61 jordan.halin@stoumont.be
Casiers judiciaires - Etrangers	Anne FASOL	080/29.26.53	anne.fasol@stoumont.be	
Agent technique Travaux	Alain LAMBERT	080/29.26.54	alain.lambert@stoumont.be	Bibliothèque Nicole BONMARIAGE 080/29.26.89
Agent technique Travaux	Christian COLLIENNE	080/29.26.55	christian.collienne@stoumont.be	
Urbanisme	Eliane FONTAINE	080/29.26.56	eliane.fontaine@stoumont.be	bibliotheque@stoumont.be
Urbanisme	Anne-Sophie MOËS	080/29.26.56	ann-sophie.moes@stoumont.be	
Gestion du personnel	Nicole BONMARIAGE	080/29.26.57	nicole.bonmariage@stoumont.be	Agence Locale Emploi Catherine MARTIN cathlavenne@hotmail.com
Comptabilité	Nicole MARVILLE	080/29.26.58	nicole.marville@stoumont.be	
Assistante comptabilité	Patricia CREMER	080/29.26.59	patricia.cremer@stoumont.be	
Eaux	Delphine TRIBOLET	080/29.26.61	delphine.tribolet@stoumont.be	
Patrimoine - Taxes - Assurances	Christine DETAILLE	080/29.26.62	christine.detaille@stoumont.be	
Ecopasseuse	Martine GROGNARD	080/29.26.63	martine.grognard@stoumont.be	
Accueil Temps Libre	Anne LEJEUNE	080/29.26.66	anne.lejeune@stoumont.be	
PCDN	Marie-Françoise PERAT	080/29.26.66	marie.francoise.perat@stoumont.be	
Communication - Enseignement - Arrêtés de police	Odile TROCH	080/29.26.67	odile.troch@stoumont.be	

Service des travaux

Chef des ouvriers	Dominique PIERLOT	0478/24.21.72	Roanne, 25	dominique.pierlot@stoumont.be
Magasinier garage communal	Roger NEMERLIN	080/78.53.67	Borgoumont, 23	roger.nemerlin@stoumont.be
Fossoyeur	Pascal DUMONT	0474/97.82.03	Chauveheid, 52	pascal.dumont@stoumont.be

Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Route de l'Ambève 45 - Fax 080/29.26.88

Police locale

Directrice générale CPAS	Valérie SIMON	080/29.26.85	valerie.simon@stoumont.be	Route de l'Ambève 19 Inspecteur principal Jean-Philippe LOUIS 080/28.19.40 infostoumont@stavelotmalmedy.be
Accueil - Administration	Liliane DOYEN	080/29.26.84	liliane.doyen@stoumont.be	
Assistante sociale en chef	Ariane BACQUELAINE	080/29.26.87	ariane.bacquelaine@stoumont.be	
Assistante sociale	Sarah PASTOR	080/29.26.86	sarah.pastor@stoumont.be	
Assistante sociale	Christel HOUBA	080/29.26.83	christel.houba@stoumont.be	

Stoumobile

Réservation et conditions	0478/48.00.14 ou 080/29.26.87
---------------------------	-------------------------------